

ÉTUDE SOUS-SECTORIELLE – GROSSISTES-MARCHANDS DE PRODUITS ET DE FOURNITURES PHARMACEUTIQUES (SCIAN 414510)



Avec la participation financière de :



ÉQUIPE DE TRAVAIL

Pharmabio Développement

Directrice de projet :

Kim Bourgeois, directrice générale

Coordonnatrice de projets IMT et ISEP :

Catherine Giroux-Trudeau

Coordonnatrice de projets
communication et promotion :

Christina Pinto

Coordonnatrice à la formation :

Valérie Levy

Groupe DDM

Directeur de projet :

Raphaël Readman, analyste stratégique

Chargée de projet :

Ruth Bernard, analyste du marché du travail

Professionnelle de recherche :

Joanie Guérin, économiste

Réviseure et édition :

Raphaëlle Gagnon, réviseure linguistique

Référence à citer :

GROUPE DDM, 2025. Étude sous-sectorielle des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques.
Rapport présenté à Pharmabio Développement, 43 p. Référence interne : 24-1798.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	1
1. MÉTHODOLOGIE	2
1.1 Entreprises visées	2
1.2 Professions ciblées par l'étude	3
1.3 Déroulement de l'étude	5
1.3.1 Revue et analyse des données secondaires	5
1.3.2 Collecte de données primaires	5
2. PORTRAIT DU SOUS-SECTEUR	7
2.1 Encadrement de l'industrie	7
2.1.1 Cadre réglementaire fédéral	7
2.1.2 Cadre réglementaire provincial	8
2.2 Système québécois de distribution de médicaments	10
2.2.1 Défis financiers et opérationnels des grossistes-marchands de médicaments	12
2.3 Indicateurs financiers	13
2.3.1 Produit intérieur brut	13
2.3.2 Ventes du commerce de gros	14
2.3.3 Marché canadien	15
2.4 Entreprises	16
2.4.1 Taille des entreprises	18
2.4.2 Répartition géographique	18
3. PORTRAIT DE L'EMPLOI	20
3.1 Emplois dans le sous-secteur	20
3.2 Principales professions	21
3.3 Conditions de travail	22
3.3.1 Statut d'emploi	22
3.3.2 Rémunération	23
3.3.3 Heures de travail	25
4. PORTRAIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE	26
4.1 Caractéristiques des travailleurs	26
4.1.1 Genre	26
4.1.2 Âge	27
4.1.3 Scolarité	29
4.2 Immigration	30
5. RELÈVE DU SECTEUR : PERSPECTIVES D'EMPLOI ET TENDANCES DE FORMATION	31
5.1 Perspectives d'emploi	31

5.2 Inscription et diplomation dans les programmes de formation menant à l'emploi dans le sous-secteur	32
5.2.1 Formations professionnelles.....	32
5.2.2 Formations collégiales.....	34
5.2.3 Formations universitaires	36
6. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	39
6.1 Développement des compétences : formation continue et formation initiale	39
6.2 Ressources humaines et gestion de la main-d'œuvre.....	39
6.3 Transition numérique et modernisation des pratiques.....	40
6.4 Transition verte et durabilité.....	40
6.5 Concertation sectorielle.....	41
CONCLUSION.....	42
RÉFÉRENCES.....	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Liste des inclusions du code SCIAN à l'étude	2
Tableau 2	Professions ciblées par l'étude.....	3
Tableau 3	Cadre réglementaire provincial.....	9
Tableau 4	Services offerts par les grossistes.....	11
Tableau 5	Répartition des entreprises selon le nombre d'employés au Québec, en 2024.....	18
Tableau 6	Distribution géographique des établissements, en juin 2024	18
Tableau 7	Statistiques des principales professions du sous-secteur au Québec, en 2021.....	22
Tableau 8	Salaire horaire par profession au Québec, en 2024	24
Tableau 9	État d'équilibre de la main d'œuvre des professions ciblées par l'étude	31
Tableau 10	Caractéristiques des programmes d'études professionnelles.....	33
Tableau 11	Évolution des inscriptions selon le programme de formation professionnelle	33
Tableau 12	Évolution de la diplomation selon le programme de formation professionnelle	34
Tableau 13	Caractéristiques des programmes d'études collégiales.....	34
Tableau 14	Évolution des inscriptions selon le programme de formation collégiale	35
Tableau 15	Évolution de la diplomation selon le programme de formation collégiale	36
Tableau 16	Caractéristiques des programmes d'études universitaires	37
Tableau 17	Évolution des inscriptions selon le programme de formation universitaire	37
Tableau 18	Évolution de la diplomation selon le programme de formation universitaire	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Évolution du PIB, 2015 à 2024	13
Figure 2	Évolution des ventes des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques au Québec	14
Figure 3	Segmentation des revenus selon les principaux marchés au Canada, en 2024	15
Figure 4	Répartition géographique des établissements au Canada, en décembre 2024	16
Figure 5	Évolution du nombre d'entreprises avec et sans employés au Québec	17
Figure 6	Évolution du nombre d'employés au Québec, 2015 à 2024	20
Figure 7	Répartition par profession au Québec, en 2021	21
Figure 8	Statut d'emploi des travailleurs, en 2021.....	23
Figure 9	Évolution de la rémunération hebdomadaire moyenne au Québec.....	23
Figure 10	Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure au Québec, en 2021.....	25
Figure 11	Principales professions selon le genre au Québec, en 2021	27
Figure 12	Répartition des travailleurs selon l'âge et le groupe professionnel au Québec, en 2021 ...	28
Figure 13	Distribution de la population active par niveau de diplomation au Québec, en 2021.....	29
Figure 14	Répartition des travailleurs selon le statut d'immigration au Québec, en 2021	30

LEXIQUE

AEC : Attestation d'études collégiales

AEP : Attestation d'études professionnelles

ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

BPF : Bonnes pratiques de fabrication

CNP : Classification nationale des professions

CSMO : Comité sectoriel de main-d'œuvre

DEC : Diplôme d'études collégiales

DEP : Diplôme d'études professionnelles

DES : Diplôme d'études secondaires

LEPP : Licence d'établissement de produits pharmaceutiques

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

MVL : Médicament en vente libre

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

RAD : *Règlement sur les aliments et drogues*

RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec

MISE EN CONTEXTE

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des produits pharmaceutiques et biotechnologiques du Québec, Pharmabio Développement, a pour mandat de soutenir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans l'ensemble des secteurs qu'il couvre. Ce mandat implique notamment la collecte, l'analyse et la diffusion de données stratégiques sur l'évolution des industries des sciences de la vie, dans le but d'éclairer les décisions des entreprises, des institutions de formation et des décideurs publics.

Depuis le 1^{er} avril 2024, le champ d'action de Pharmabio Développement s'est élargi. Trois sous-secteurs complémentaires ont été ajoutés :

- La fabrication de fournitures et de matériel médicaux (SCIAN 339110);
- Les grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques (SCIAN 414510);
- Les laboratoires médicaux et d'analyses diagnostiques (SCIAN 621510).

Ce repositionnement vise à doter le Québec d'outils d'analyse adaptés à l'évolution rapide des industries des sciences de la vie, un secteur stratégique pour l'économie et pour la santé publique. Afin de mieux comprendre les réalités propres à chacun de ces sous-secteurs, Pharmabio a mandaté le Groupe DDM pour la réalisation d'études ciblées permettant d'actualiser le portrait des entreprises et de leur main-d'œuvre, de cibler les enjeux clés en ressources humaines et de documenter les besoins émergents en matière de formation et de compétences.

Dans ce contexte, le présent rapport s'intéresse au sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques (SCIAN 414510). L'étude brosse un portrait détaillé de :

- La structure et l'évolution de l'emploi;
- Les entreprises qui le composent et leurs caractéristiques;
- Le profil de la main-d'œuvre (scolarité, âge, genre, immigration, etc.);
- Les principaux enjeux et les tendances, notamment en matière de ressources humaines, de transition numérique et de transition verte, ainsi que les défis réglementaires;
- Les besoins actuels et futurs de formation, tant initiale que continue.

Ce diagnostic vise à fournir une base solide pour orienter les actions de développement de la main-d'œuvre, soutenir la compétitivité des entreprises et assurer une meilleure adéquation entre les besoins de l'industrie et les capacités de formation et d'attraction de talents au Québec.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Entreprises visées

La présente étude cible les entreprises québécoises du système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) du sous-secteur des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques (SCIAN 414510)¹. Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros des médicaments contrôlés et des articles de pharmacie. Le tableau 1 présente la liste d'inclusions du code SCIAN à l'étude.

Tableau 1 Liste des inclusions du code SCIAN à l'étude

Grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques (SCIAN 414510)	
	Inclusions
	<ul style="list-style-type: none">▪ Antiacides, préparations, commerce de gros▪ Antibiotiques, médicaments, commerce de gros▪ Antiseptiques, préparations, commerce de gros▪ Bactériologiques, médicaments, commerce de gros▪ Biologiques, médicaments, commerce de gros▪ Hématopoïétiques, médicaments, commerce de gros▪ Isotopes radioactifs pharmaceutiques, commerce de gros▪ Laxatifs, commerce de gros▪ Médicaments brevetés, commerce de gros▪ Médicaments de prescription, commerce de gros▪ Médicaments dermatologiques, commerce de gros▪ Médicaments hormonaux, commerce de gros▪ Médicaments sur ordonnance, commerce de gros▪ Médicaments, préparations de, commerce de gros▪ Médicinaux et botaniques, commerce de gros▪ Narcotiques, médicaments, commerce de gros▪ Plasma sanguin, commerce de gros▪ Préparations pharmaceutiques, commerce de gros▪ Produits et fournitures pharmaceutiques, commerce de gros▪ Produits pour la santé animale (p. ex., vaccins, produits pharmaceutiques), commerce de gros▪ Spécialités pharmaceutiques (brevetés), commerce de gros▪ Suppléments à base de plantes, grossistes-marchands▪ Suppléments alimentaires pour humain, commerce de gros▪ Vitamines, commerce de gros

Source : STATISTIQUE CANADA. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022 version 1.0.*

¹ Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est un cadre élaboré conjointement par le Canada, les États-Unis et le Mexique afin de fournir une méthode uniforme pour classer et comparer les activités économiques. Chaque code SCIAN correspond à un secteur, à un sous-secteur ou à une industrie précise, ce qui facilite l'analyse statistique, la production de données et les comparaisons entre les trois pays.

1.2 Professions ciblées par l'étude

L'étude vise les principaux postes clés de l'industrie, qui correspondent aux groupes professionnels de base de la Classification nationale des professions² (CNP) présentés dans le tableau 2.

Tableau 2 Professions ciblées par l'étude

CNP 2021	Professions ciblées	Exemples d'appellations
62101	Acheteurs des commerces de détail et de gros Les acheteurs des commerces de détail et de gros achètent des marchandises pour la revente dans un commerce de gros ou de détail et sont généralement responsables des techniques marchandes des établissements de commerce de détail ou de gros. Les acheteurs des commerces de détail et de gros qui occupent des postes de supervision et les acheteurs adjoints sont inclus dans ce groupe de base.	<ul style="list-style-type: none">▪ Acheteur - commerce de gros▪ Acheteur adjoint
21110	Biologistes et personnel scientifique assimilé Les biologistes et personnel scientifique assimilé font des recherches de base et des recherches appliquées pour approfondir les connaissances sur les organismes vivants, gérer les ressources naturelles et mettre au point de nouvelles pratiques et de nouveaux produits dans les domaines de la médecine et de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none">▪ Biographe▪ Biographe moléculaire▪ Pharmacologue▪ Microbiographe
21101	Chimistes Les chimistes font de la recherche et des analyses qui se rapportent à des opérations industrielles, à l'élaboration de procédés et de produits, au contrôle de la qualité, à la surveillance du milieu, aux diagnostics et traitements médicaux, à la biotechnologie, aux nanotechnologies, ainsi qu'à d'autres applications. Ils font également de la recherche théorique, expérimentale et appliquée sur des procédés chimiques et biochimiques de base afin de créer ou de synthétiser de nouveaux produits ou procédés.	<ul style="list-style-type: none">▪ Biochimiste▪ Chimiste spécialiste en produits pharmaceutiques▪ Chimiste▪ Chimiste bioanalytique▪ Chimiste médicinal
73300	Conducteurs de camions de transport Les conducteurs de camions de transport conduisent des camions porteurs ou des semi-remorques pour le transport de marchandises ou de matériaux. Les conducteurs de camions sur longue distance conduisent des camions lourds sur des routes urbaines, interurbaines, provinciales ou internationales, tandis que les conducteurs routiers et les conducteurs de camions locaux conduisent sur des routes urbaines ou de courtes routes interurbaines.	<ul style="list-style-type: none">▪ Camionneur▪ Conducteur de camion de manœuvre▪ Conducteur de camion de vrac▪ Conducteur de camion sur long parcours

² La Classification nationale des professions (CNP) est le système de référence utilisé au Canada pour décrire, organiser et classer l'ensemble des professions du marché du travail. Chaque code CNP fournit des renseignements normalisés sur les tâches, les compétences et les exigences associées à une profession, ce qui facilite la collecte et l'analyse de données ainsi que les comparaisons à l'échelle nationale.

CNP 2021	Professions ciblées	Exemples d'appellations
13201	<p>Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport</p> <p>Les coordonnateurs de la logistique de la production coordonnent et répartissent les tâches, les travaux et les matériaux sur leur lieu de travail, prépare les horaires de travail et de production et surveillent l'avancement des projets de production et de construction. Ils coordonnent et surveillent le mouvement des produits et veillent à ce que les produits soient expédiés et reçus dans les délais prévus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateur de chaîne d'approvisionnement ▪ Coordonnateur du contrôle des approvisionnements ▪ Logisticien-répartiteur ▪ Logisticien du service d'expédition de fret
14400	<p>Expéditeurs et réceptionnaires</p> <p>Les expéditeurs et les réceptionnaires expédient, reçoivent et enregistrent le roulement des pièces, des fournitures, de l'équipement et du stock de l'établissement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agent expéditeur ▪ Commis à l'expédition et à la réception ▪ Commis aux marchandises d'importation ▪ Expéditeur-réceptionnaire
75101	<p>Manutentionnaires</p> <p>Les manutentionnaires manipulent, déplacent, chargent et déchargent des matériaux à la main ou à l'aide de divers appareils de manutention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chargeur de camions ▪ Conducteur de chariot élévateur à fourche ▪ Manutentionnaire ▪ Ouvrier d'entrepôt
94110	<p>Opérateurs d'installations de traitement des produits chimiques</p> <p>Les opérateurs d'installations de traitement des produits chimiques surveillent et font fonctionner des machines et des dispositifs qui mélangent, malaxent, préparent et emballent une gamme diverse de spécialités chimiques, de produits pharmaceutiques, de produits de nettoyage et de toilette.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cribleur ▪ Opérateur d'évaporateur ▪ Opérateur de granulateur ▪ Opérateur de machine à capsules ▪ Opérateur de mélangeur de formulations ▪ Préposé au mélange
11201	<p>Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises</p> <p>Les professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises offrent leurs services à la direction dans des domaines tels que l'analyse de la structure, des opérations, de la gestion des méthodes ou des procédés de gestion de l'organisation afin de suggérer, de planifier et de mettre en place des améliorations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyste de pratiques commerciales ▪ Consultant ISO ▪ Consultant principal en gestion des opérations ▪ Spécialiste de la gestion de documents
64101	<p>Représentants des ventes et des comptes - commerce de gros (non-technique)</p> <p>Les représentants des ventes et des comptes de commerce de gros (non-technique) vendent des biens et des services non techniques à des détaillants, des grossistes, et des établissements commerciaux, industriels ou spécialisés, ainsi qu'à d'autres clients au Canada et à l'étranger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agent de fret ▪ Superviseur de représentants de commerce de gros

CNP 2021	Professions ciblées	Exemples d'appellations
12013	Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires Les superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires supervisent le travail du personnel du groupe de base 13201 Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport et du sous-grand groupe 144 : Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires.	<ul style="list-style-type: none">▪ Expéditeur ou répartiteur en chef▪ Superviseur de commis à la production▪ Superviseur du contrôle des stocks▪ Superviseur en logistique du transport
22100	Technologues et techniciens en chimie Les technologues et les techniciens en chimie assurent un soutien et des services techniques, ou peuvent travailler indépendamment, dans les domaines du génie chimique, de la recherche et de l'analyse biochimiques et chimiques, de la chimie industrielle, du contrôle de la qualité chimique et de la protection de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Analyste de laboratoire de chimie▪ Technicien de recherche en chimie▪ Technicien des formules▪ Technicien en chimie analytique▪ Technologue en génie chimique▪ Technologue en hygiène industrielle

Source : STATISTIQUE CANADA. *Classification nationale des professions (CNP) 2021. Version 1.0.*

1.3 Déroulement de l'étude

1.3.1 Revue et analyse des données secondaires

La première étape de l'étude s'est amorcée avec une recension des données secondaires, axée sur l'état de situation actuelle et de son évolution dans les dernières années, afin de présenter un portrait évolutif. À cet effet, de nombreuses sources de données ont été consultées, notamment Statistique Canada, la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Québec Emploi ainsi que l'Inforoute FPT. Pour les données n'ayant pas été rendues publiques, des demandes ont été adressées à divers ministères et institutions d'enseignement. Cette première analyse de la littérature a permis de dégager les tendances et les enjeux principaux à approfondir lors de la collecte de données primaires.

1.3.2 Collecte de données primaires

1.3.2.1 Entrevues

Les entrevues de fond, d'une durée de 30 à 45 minutes, ont été menées tant auprès d'employeurs que d'experts du sous-secteur. Cette étape visait à recueillir des informations qualitatives ainsi qu'à déterminer les tendances importantes à quantifier par la suite, et ce, afin de concevoir un questionnaire de sondage en ligne adapté à la réalité du secteur. Plus spécifiquement, ces entrevues avaient pour objectif de déterminer les enjeux des ressources humaines et la satisfaction à l'égard de l'offre de formation initiale et de formation continue, ainsi qu'à recueillir des pistes de solution. Cette étape s'est déroulée de novembre 2024 à mars 2025. Malgré de multiples relances, uniquement quatre entrevues de fond avec des entreprises du secteur ont pu être réalisées.

1.3.2.2 Enquête en ligne

L'enquête en ligne avait pour objectif de recueillir, auprès d'un maximum d'entreprises, des informations sur la formation de la main-d'œuvre, les besoins en main-d'œuvre et les conditions de travail. Pour atteindre les cibles d'échantillonnage, diverses stratégies de diffusion ont été déployées, notamment de multiples sollicitations par courriel de la part du Groupe DDM et du CSMO. Devant le faible taux de réponse, un mandat a également été confié à une firme de sondage téléphonique afin de susciter un plus grand intérêt de la part des entreprises. Malgré ces efforts, la quasi-totalité des entreprises ont soit ignoré l'invitation, soit refusé catégoriquement de participer. L'une de raisons fréquemment nommées était que l'Association québécoise des distributeurs en pharmacie (AQDP) réalisait déjà des enquêtes similaires. Cela souligne l'importance pour Pharmabio d'établir un partenariat direct avec ces organismes afin de déployer des projets communs autour desquels les entreprises se mobiliseront.

Considérant que trop peu d'entreprises ont répondu à l'enquête en ligne pour présenter des résultats statistiquement fiables, les réponses obtenues ont plutôt été utilisées afin de produire des analyses qualitatives que l'on trouve dans ce présent rapport et qui enrichissent les données secondaires liées au secteur.

2. PORTRAIT DU SOUS-SECTEUR

Les grossistes de produits et de fournitures pharmaceutiques jouent un rôle central dans la chaîne d’approvisionnement en santé au Québec. Ils agissent comme intermédiaires entre les fabricants, les pharmacies communautaires, les hôpitaux et divers établissements de soins, en assurant la circulation sécuritaire et efficace non seulement de médicaments essentiels, mais également de fournitures médicales, du matériel de soins et d’autres produits liés à la santé. La section suivante propose un aperçu de l’encadrement réglementaire propre à ce sous-secteur, ainsi que de la place qu’il occupe dans le système québécois de distribution de médicaments.

2.1 Encadrement de l’industrie

2.1.1 Cadre réglementaire fédéral

Le commerce de gros de produits et fournitures pharmaceutiques est soumis à la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) et au *Règlement sur les aliments et drogues* (RAD), dont la responsabilité relève de Santé Canada. La LAD régit la sécurité, l’efficacité et la qualité des aliments, des médicaments, des produits biologiques, des dispositifs médicaux et d’autres produits de santé. Elle a pour objectif de protéger la santé publique en établissant des normes et des règlements pour la fabrication, l’étiquetage, la distribution et la vente de ces produits.

Le RAD est complémentaire à la Loi. Il constitue l’ensemble des règlements énonçant les exigences qui régissent la « fabrication, l’emballage, l’étiquetage, l’entreposage, l’importation, la distribution et la vente d’aliments, de drogues sur ordonnance et de médicaments vendus sans ordonnance au Canada »³. Le cadre réglementaire fédéral régit essentiellement les activités logistiques des grossistes, qui sont définies par Santé Canada comme suit⁴ :

« Personne, autre qu’un distributeur visé à l’article C.01A.003, qui vend une ou plusieurs des drogues ci-après autrement qu’au détail : (a) toute drogue sous forme posologique visée aux annexes C ou D de la Loi, toute drogue qui est une drogue sur ordonnance ou toute drogue contrôlée au sens du paragraphe G.01.001 (1); (b) un ingrédient actif; (c) un stupéfiant au sens du *Règlement sur les stupéfiants* ou (d) toute drogue contenant du cannabis telle qu’elle est définie au paragraphe 2(1) de la *Loi sur le cannabis* (C.01A.001 (1)) ».

L’entreposage de médicaments s’effectue selon les normes de Santé Canada, dont celles fixées par les Lignes directrices sur les Bonnes pratiques de fabrication des drogues (GUI-0001), couvrant également le secteur de la distribution, ainsi que les Lignes directrices sur le contrôle environnemental lors de l’entreposage et du transport des médicaments (GUI-0069).

Depuis le 1er janvier 1998, tous les établissements canadiens de produits pharmaceutiques doivent avoir une licence d’établissement de produits pharmaceutiques (LEPP) pour fabriquer, analyser, emballer et étiqueter, distribuer ou vendre en gros un médicament⁵. Santé Canada est responsable d’inspecter les établissements afin d’évaluer leur conformité à la Loi sur les aliments et drogues et aux règlements, et assurer la satisfaction des exigences en relations aux Bonnes pratiques de fabrication (BPF), préalablement à la délivrance des LEPP. Ces inspections permettent de garantir que les entreprises qui vendent des

³ SANTÉ CANADA. *Foire aux questions : Règlement sur les aliments et drogues*.

⁴ *Règlement sur les aliments et drogues* (C.R.C., ch. 870), art. C.01A.001, Gouvernement du Canada.

⁵ SANTÉ CANADA. *Licences d’établissement de produits pharmaceutiques*.

médicaments à la population canadienne sont conformes aux normes de sécurité et de qualité⁶. Les normes BPF sont harmonisées à celles d'autres pays, par l'intermédiaire d'organismes internationaux de coopération tels que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Plan de la coopération pour l'inspection des fabricants de produits pharmaceutiques (PIC/S) et la Conférence internationale sur l'harmonisation (ICH). Les exigences du Règlement touchent l'ensemble des paliers des organisations, lesquelles doivent notamment :

- Posséder un système de gestion de la qualité bien conçu et adéquatement mis en œuvre qui intègre les BPF ainsi que la gestion des risques à la qualité;
- Documenter le système de qualité pharmaceutique et surveiller son efficacité;
- S'assurer que la totalité du système de qualité pharmaceutique dispose d'un personnel qualifié, de locaux, d'équipement et d'installations appropriés.

2.1.2 Cadre réglementaire provincial

Une particularité propre au Québec réside dans le fait que, pour être reconnus comme grossistes au sens de la *Loi sur les médicaments*, et ainsi permettre aux pharmacies de se faire rembourser par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), les organisations doivent être officiellement reconnues par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Pour se faire, les organisations doivent se conformer au *Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments*. Cette reconnaissance implique notamment⁷ :

- Le respect des normes opérationnelles relatives à l'approvisionnement;
- L'obligation de distribuer les médicaments inscrits sur la liste établie en vertu de l'article 60 de la *Loi sur l'assurance médicaments*;
- Le maintien d'un stock comprenant au minimum 50 % des médicaments figurant sur la Liste de médicaments du régime public d'assurance médicaments.

Au Québec, **seize grossistes en médicaments** sont officiellement reconnus par la RAMQ et disposent d'une autorisation octroyée par le MSSS pour distribuer les médicaments apparaissant sur la Liste de médicaments⁸ :

- | | |
|--|--|
| ▪ Familiprix | ▪ GMD Distribution Inc. |
| ▪ Groupe Jean Coutu (PJC) inc. | ▪ DEX Medical Distribution Inc. |
| ▪ McMahon Distributeur Pharmaceutique inc. | ▪ McKesson Distribution Spécialisée inc. |
| ▪ McKesson Services pharmaceutiques | ▪ Andrew and David Wholesale Ltd |
| ▪ AmerisourceBergen Canada | ▪ LPG Inventory Solutions |
| ▪ Kohl & Frisch Limited | ▪ Sentrex Distribution inc. |
| ▪ Shoppers Drug Mart Limited | ▪ Nu-Quest Distribution Inc. |
| ▪ Distributions Pharmaplus inc. | ▪ Distribution 2LG inc. |
| ▪ Innomar Strategies Inc. | |

⁶ SANTÉ CANADA. *POL-0011 : Politique d'inspection des bonnes pratiques de fabrication pour les établissements de drogues*, v5, 2022.

⁷ KPMG. *Impacts du projet de loi n° 81 sur la logistique et la distribution de médicaments*, 2016.

⁸ RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC. « Annexe A : Liste des fabricants de médicaments et des grossistes en médicaments » dans *Loi sur l'assurance médicaments* (L.R.Q., c. A-29.01, a60), 2025.

Ces grossistes étant des acteurs essentiels dans la distribution de médicaments remboursables au Québec, leur rôle est encadré par la *Loi sur l'assurance maladie* (LAM) et la *Loi sur l'assurance médicaments* (LAMed).

Tableau 3 Cadre réglementaire provincial

	Définition
Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)	La RAMQ administre le régime d'assurance maladie et le régime général d'assurance médicaments. Elle assure le paiement des dispensateurs de services et une circulation sécuritaire de l'information tout en veillant aux bonnes pratiques commerciales entre les fabricants, les grossistes, les intermédiaires et les pharmaciens.
Loi sur l'assurance médicaments (LAMed)	LAMed précise : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de reconnaissance d'un grossiste en médicaments; ▪ Les amandes, sanctions et recouvrement; ▪ Les obligations en matière d'approvisionnement en fournitures et médicaments; ▪ Les interdictions de certaines pratiques commerciales.
Loi sur l'assurance maladie (LAM)	La LAM assure la gestion du remboursement des coûts des médicaments et fournitures pharmaceutiques. Pour ce faire, elle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoit que la RAMQ assume les coûts des médicaments et fournitures, de même que celui de la marge bénéficiaire des grossistes reconnus; ▪ Permet à la RAMQ la négociation des prix des médicaments avec les grossistes.

Source : *Loi sur l'assurance médicaments* (L.R.Q., c. A-29.01), Gouvernement du Québec.

Le cadre réglementaire provincial balise les modalités de revenus des grossistes de médicaments par le biais de la Loi sur l'assurance maladie⁹. Le financement de la chaîne d'approvisionnement en médicaments pour les pharmacies communautaires provient essentiellement d'un pourcentage du prix de liste des médicaments fixé à un maximum de 6,5 % de ce prix en vertu du Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments. Un plafond de 49 \$ est fixé par la Liste des médicaments publiée par la RAMQ en vertu du Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments. Ainsi, si le prix de liste d'un médicament est supérieur à 754 \$, le frais de distribution maximal conféré est de 49 \$.

En pratique, cela signifie que :

- **Pour les médicaments remboursables par la RAMQ**, les pharmacies doivent obligatoirement s'approvisionner auprès des grossistes reconnus par le MSSS.
- **Pour les autres produits pharmaceutiques et médicaux** (ex. médicaments non couverts par la RAMQ mais remboursés par des assurances privées, produits en vente libre, matériel médical, produits de santé naturels), les pharmacies bénéficient d'une plus grande flexibilité. Elles peuvent choisir leurs fournisseurs, qu'il s'agisse de grossistes reconnus ou d'autres distributeurs privés selon les ententes, le coût, la disponibilité, etc.

⁹ ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE. *La distribution de médicaments au Québec en situation critique : Réinvestir maintenant pour réduire le nombre et la fréquence des pénuries de médicaments au Québec et maintenir les niveaux de service aux régions rurales et éloignées*, 2023, 15 p.

Ainsi, le sous-secteur se distingue par une dynamique double. D'une part, un encadrement réglementaire rigoureux visant à assurer la sécurité et l'accessibilité des médicaments couverts par le régime public. D'autre part, une marge de manœuvre plus large pour l'approvisionnement en produits complémentaires qui répondent aux besoins variés de la clientèle. Cette dualité confère aux grossistes un rôle central non seulement dans la gestion des approvisionnements essentiels, mais aussi dans la diversification de l'offre pharmaceutique disponible au Québec.

2.2 Système québécois de distribution de médicaments

Le système québécois de distribution de médicaments représente l'un des plus grands piliers du système de santé au Québec. Il assure l'approvisionnement en médicaments de l'ensemble des hôpitaux et pharmacies réparties sur le territoire, garantissant ainsi un accès équitable, peu importe le lieu de résidence. Étant donné qu'il est pratiquement impossible pour une pharmacie de quartier de maintenir en stock l'ensemble des quelque 15 000 produits de médicaments vendus au Québec, les pharmaciens s'appuient sur leurs grossistes pour assurer des livraisons rapides (souvent le jour même ou le lendemain) des médicaments requis par leurs patients¹⁰. Ainsi, plus de 16 000 livraisons hebdomadaires sont effectuées chaque semaine, desservant environ 2 300 endroits dans la province.

Le système québécois d'approvisionnement en médicaments repose donc sur une gestion rigoureuse des inventaires pour minimiser le nombre de pénuries de médicaments et leur durée, tout en s'appuyant sur un **modèle de distribution « juste-à-temps »** qui permet de desservir efficacement l'ensemble des régions de la province. Selon l'Association québécoise des distributeurs en pharmacie (AQDP), la quasi-totalité des médicaments d'ordonnance (brevetés et génériques) et des médicaments en vente libre (MVL) transite par les grossistes. Les pharmacies communautaires s'approvisionnent rarement directement chez les fabricants de médicaments pour leurs achats : en 2016, seulement 3 % des ventes provenaient directement des fabricants, alors que 97 % passaient par l'intermédiaire d'un grossiste. Ce modèle centralisé facilite la logistique et contribue à stabiliser l'approvisionnement.

Concrètement, les grossistes achètent les produits auprès des fabricants, puis les revendent aux pharmaciens propriétaires. Ensemble, ils exploitent **huit centres de distribution spécialisés**¹¹, qui assurent la réception continue des médicaments procurés auprès d'environ 200 fabricants de médicaments d'ordonnance, brevetés et génériques, ainsi que de médicaments en vente libre¹². Les médicaments sont ensuite entreposés conformément aux normes de Santé Canada, notamment celles définies par les Lignes directrices sur les Bonnes pratiques de fabrication des drogues (GUI-0001), qui s'appliquent également au secteur de la distribution. Les entrepôts respectent par ailleurs les Lignes directrices sur le contrôle environnemental lors de l'entreposage et du transport des médicaments (GUI-0069), qui concernent spécifiquement les médicaments en chaîne de froid.

Au Québec, la **distribution des médicaments repose sur trois modèles** : la distribution directe, la distribution intégrée et la distribution non intégrée¹³. Chacun présente des caractéristiques propres en matière d'organisation logistique, de relation avec les pharmacies et de part de marché.

¹⁰ ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE. 2023. *Op. cit.*

¹¹ ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE. « Les membres de l'AQDP » dans *Accueil*. S.d.

¹² ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE. 2023. *Op. cit.*

¹³ KPMG. *Impacts du projet de loi n° 81 sur la logistique et la distribution de médicaments*, 2016.

- **Distribution directe** : Ce modèle correspond à la vente de médicaments effectuée par les fabricants directement aux pharmacies. Bien qu'il assure un lien sans intermédiaire entre le producteur et le détaillant, ce modèle demeure marginal, représentant environ 3 % du volume total des ventes. En pratique, les pharmacies privilégient les grossistes afin de réduire la complexité logistique et de centraliser leurs approvisionnements auprès d'une source unique offrant une diversité de produits.
- **Distribution intégrée** : Ce modèle regroupe, au sein d'une même organisation, l'ensemble des activités de distribution : infrastructures, gestion des employés, services de négociation, d'achat et de logistique. Les services sont offerts exclusivement aux membres de l'organisation (ex. Jean Coutu, Familiprix et McMahon). Une variante de ce modèle est celle où l'organisation confie à un tiers la logistique de réception, de manutention et de livraison de médicaments (ex. Pharmaprix).
- **Distribution non intégrée** : Ce modèle repose sur l'intervention d'un intermédiaire, qui achète et revend les médicaments. L'intermédiaire investit dans les infrastructures spécialisées pour assurer un service fiable aux pharmacies qu'il dessert, avec ou sans contrat d'approvisionnements formalisé.

Indépendamment du modèle de distribution, les grossistes peuvent opérer à deux niveaux de distribution. D'une part, ils peuvent assurer le rôle de distributeur primaire, en approvisionnant directement les pharmacies en tant que principaux fournisseurs de médicaments. D'autre part, ils peuvent agir comme grossistes secondaires, en venant compléter l'offre en médicaments disponibles et ainsi contribuer à sécuriser les approvisionnements des pharmacies.

Au-delà de la livraison de médicaments, la majorité des grossistes offrent plusieurs autres services, lesquels sont présentés dans le tableau 4.

Tableau 4 Services offerts par les grossistes

Services offerts	Description
Approvisionnement	Les grossistes développent et entretiennent les relations avec les fabricants. Ils gèrent la demande et l'inventaire des médicaments d'ordonnance (innovateurs et génériques), assurent le soutien financier des inventaires et coordonnent, administrent et exécutent les rappels de fabricants.
Entreposage	Les grossistes sont responsables de l'administration des commandes, de leur réception et de la mise de côté des molécules, de la rotation des inventaires, du respect des conditions d'entreposage (dont la chaîne du froid) et du suivi et de la traçabilité des substances contrôlées.
Traitement des commandes	Les grossistes traitent quotidiennement les commandes électroniques provenant des pharmacies communautaires, optimisent les dossiers, les articles et le catalogue de molécules en inventaire.
Livraison	Les grossistes optimisent le routage et le séquençage des distributions, et s'assurent de la ponctualité et de l'exactitude de celles-ci. Ils s'assurent du respect de la chaîne du froid et du contrôle des médicaments tout au long des distributions.
Retours	Les politiques et la gestion de retours leur incombent également. Tout comme le traitement de ceux-ci et la destruction des produits rappelés.
Service à la clientèle	Les grossistes offrent également du soutien aux programmes des bannières de détail, un centre d'appel et de l'assistance en ligne pour les pharmaciens propriétaires, la gestion de leurs comptes et de l'assistance à la gestion des pharmacies communautaires.
Reddition de compte	Finalement, les grossistes produisent des rapports détaillés relatifs aux transactions effectuées destinées aux pharmaciens propriétaires, aux établissements de santé, de même qu'à plusieurs organismes externes. Ils maintiennent également des bases de données et des statistiques de ventes.

Source : KPMG. *Impacts du projet de loi n° 81 sur la logistique et la distribution de médicaments*, 2016.

2.2.1 Défis financiers et opérationnels des grossistes-marchands de médicaments

Les grossistes de médicaments occupent une place centrale dans la chaîne d'approvisionnement en santé au Québec. Ils assurent la disponibilité des médicaments sur l'ensemble du territoire et jouent un rôle de rempart contre les pénuries. Toutefois, leur modèle de financement est fragilisé depuis plusieurs années, mettant en péril leur capacité à maintenir des inventaires suffisants et à répondre efficacement aux besoins croissants du réseau de la santé.

Selon l'AQDP (2023), un premier enjeu découle des pressions liées aux prix et aux dynamiques de marché¹⁴. La **généricisation des médicaments brevetés** entraîne une baisse automatique des frais de distribution, même si l'activité logistique des grossistes se complexifie. En effet, un produit unique peut être remplacé par plusieurs versions génériques issues de fabricants différents, ce qui complexifie la gestion des inventaires et de la distribution, en plus d'accentuer les risques de pertes. Depuis 2011, ces pertes sont évaluées à plus de 1,5 milliard de dollars. Parallèlement, la **chute de 75 % du prix des médicaments génériques** a réduit d'autant les frais de distribution versés aux grossistes. Aujourd'hui, plus de 1 400 médicaments génériques sont distribués à travers le Québec pour un tarif inférieur à 1,07 \$, soit moins que le prix d'un timbre.

À cela s'ajoute le **cadre réglementaire**, qui contribue à limiter la capacité de revenus. Depuis 2021, les frais de distribution sont plafonnés à 49 \$, sans mécanisme d'indexation pour suivre l'évolution des coûts. En outre, bien que le volume de médicaments coûteux ait doublé, cette hausse n'apporte aucun revenu supplémentaire puisque les frais de distribution sont plafonnés. Ces mesures réglementaires ont progressivement réduit la marge de manœuvre financière des grossistes.

Dans ce contexte, les grossistes doivent absorber une **hausse rapide de leurs coûts d'exploitation**. Au cours des dernières années, ces coûts ont progressé trois fois plus rapidement que les revenus. La pénurie de main-d'œuvre et l'augmentation des salaires ont amené les entreprises à recourir davantage à des travailleurs étrangers temporaires. Les coûts logistiques explosent sous l'effet de la hausse du prix du carburant, des emballages et des exigences de sécurité. Enfin, le financement des inventaires devient de plus en plus onéreux, alors qu'il est essentiel pour maintenir des stocks suffisants.

Les **répercussions qu'engendrent ces défis** se manifestent par une réduction du nombre de semaines d'inventaire que les grossistes peuvent maintenir, ce qui fragilise la chaîne d'approvisionnement de médicaments¹⁵. À cet effet, le nombre de pénuries de médicaments sur ordonnance aurait quadruplé en cinq ans, et les projections laissent entrevoir une aggravation de la situation, tant en fréquence qu'en durée. Les grossistes estiment ne plus être en mesure de remplir pleinement leur rôle stratégique sans un réinvestissement significatif dans la chaîne du médicament au Québec.

¹⁴ ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE, 2023. *Op. cit.*

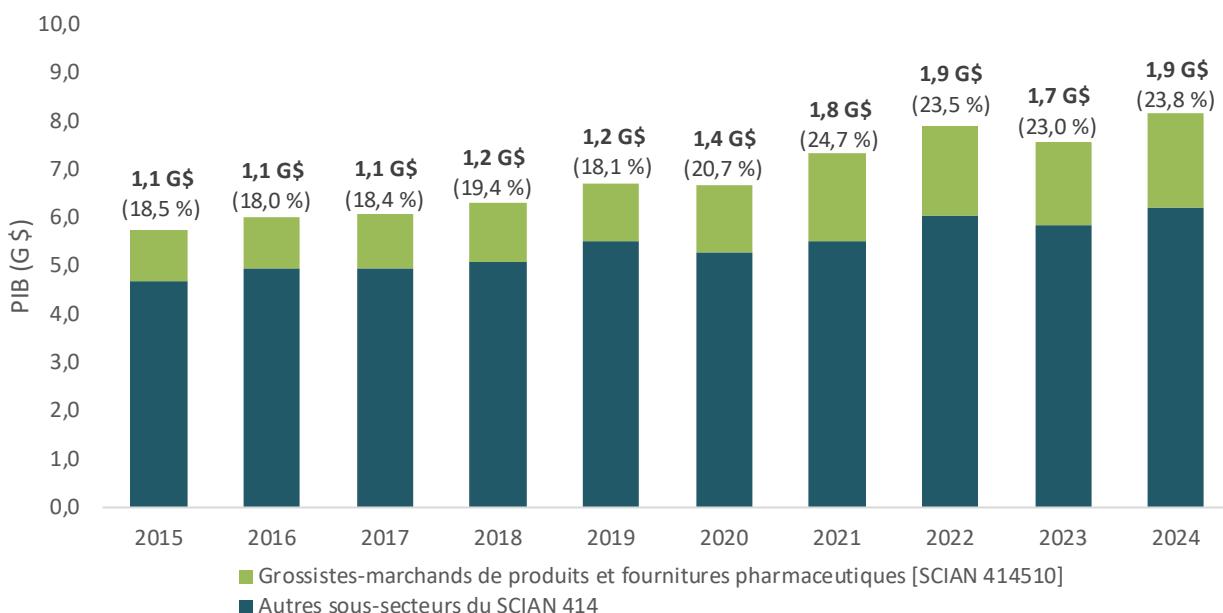
¹⁵ La section complète est basée sur le rapport ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE. 2023, *Op cit.*

2.3 Indicateurs financiers

Cette section brosse un portrait global de l'industrie des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques au Québec, en présentant le produit intérieur brut (PIB), les ventes du commerce de gros, ainsi que ses principaux marchés.

2.3.1 Produit intérieur brut

En 2024, le PIB de l'industrie québécoise des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques (SCIAN 414510) était estimé à 1,9 G\$. La figure 1 représente l'évolution du PIB du sous-secteur à l'étude par rapport aux autres sous-secteurs compris dans les grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers (SCIAN 414), de 2015 à 2024. Puisque les données annuelles du PIB de la classe des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques (SCIAN 414510) ne sont pas disponibles sur Statistique Canada, il s'agit de valeurs estimées¹⁶. Le secteur des grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers (SCIAN 414) comprend l'ensemble des établissements dont l'activité principale consiste à vendre en gros textiles, vêtements, chaussures, équipements de divertissement, appareils ménagers, accessoires de maison, articles personnels, produits de pharmacie, de toilette et de beauté, et articles divers (SCIAN 4141, 4142, 4143, 4144 et 4145)¹⁷.



Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 36-10-0402-01. *PIB aux prix de base, par industries, provinces et territoires*.

Figure 1 Évolution du PIB du sous-secteur au Québec

¹⁶STATISTIQUE CANADA. Tableau 36-10-0402-01 pour le SCIAN 414. Estimation du PIB pour le SCIAN 414510 par rapport au SCIAN 414 à partir du nombre d'entreprises (Statistique Canada. Tableaux 33-10-0761-01, 33-10-0762-01, 33-10-0806-01, 33-10-0807-01, 33-10-0662-01, 33-10-0661-01, 33-10-0493-01, 33-10-0494-01, 33-10-0305-01, 33-10-0304-01, 33-10-0223-01, 33-10-0222-01 33-10-0106-01, 33-10-0105-01, 33-10-0037-01, 33-10-0038-01, 33-10-0083-01, 33-10-0041-01, 33-10-0039-01 et 33-10-0042-01).

¹⁷STATISTIQUE CANADA. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)* Canada 2022 version 1.0.

Globalement, le PIB du sous-secteur des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques a connu une croissance annuelle moyenne de 7,4 % sur la période 2015-2024, le PIB estimé passant de 1,1 G\$ en 2015 à 1,9 G\$ en 2024 (+82,3 %). La plus forte croissance du PIB du sous-secteur à l'étude a lieu entre 2020 et 2021 (+31,2 %).

Parmi les entreprises comprises dans le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques, les grossistes en médicaments ont joué un rôle central lors de la pandémie de COVID-19, ce qui peut avoir eu un impact sur le PIB¹⁸. Selon l'Association québécoise des distributeurs en pharmacie, leur mobilisation a permis à la fois d'assurer une continuité des services de santé aux patients hébergés et en communauté et de constituer des réserves de médicaments pour répondre aux besoins du système de santé.

2.3.2 Ventes du commerce de gros

La **valeur des ventes** du commerce de gros de produits et de fournitures pharmaceutiques au Québec est estimée à **1,9 G\$ en 2025**. La figure 2 présente l'évolution de ces ventes sur la période 2015 à 2025. Il convient de préciser que les données de 2025 demeurent provisoires.

Au cours de la dernière décennie, l'industrie a enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,0 %, faisant passer les ventes de **1,1 G\$ en 2015 à 1,9 G\$ en 2025**, soit une augmentation totale de **74,7 %**. Cette progression s'explique en partie par la forte accélération observée durant la pandémie : entre 2020 et 2022, les ventes ont bondi de 34,1 %, reflétant une demande exceptionnelle liée au contexte sanitaire. Par la suite, la croissance s'est stabilisée, retrouvant un rythme plus conforme aux tendances historiques de l'industrie.



Note : Les données de 2025 sont provisoires. Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 20-10-0074-01. *Commerce de gros, ventes*.

Figure 2 Évolution des ventes des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques au Québec

¹⁸ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE, 2023. *Op. cit.*

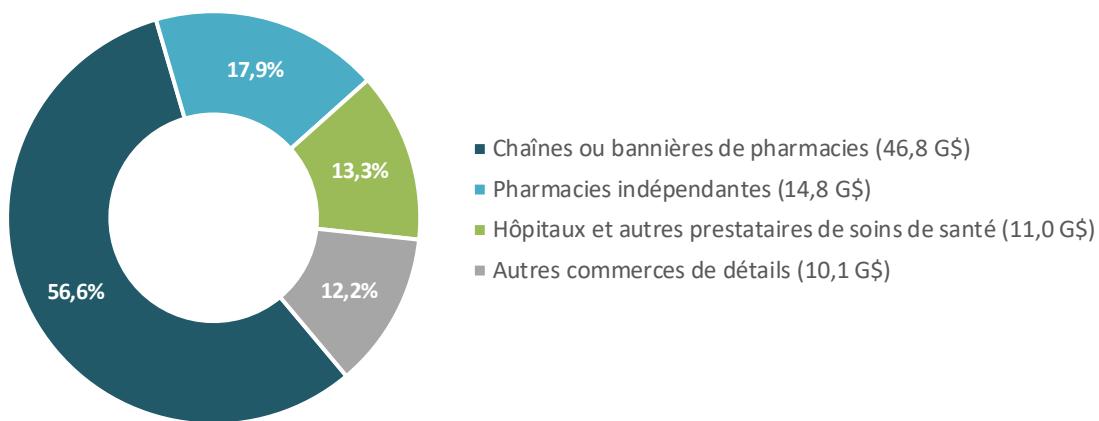
Selon IBIS World, **plusieurs facteurs expliquent la croissance soutenue de cette industrie**, notamment **l'augmentation des dépenses** des Canadiens et Canadiennes **en produits et fournitures pharmaceutiques**¹⁹. Santé Canada rapporte qu'entre 2013 et 2022, les ventes de médicaments au Canada ont progressé à un taux annuel moyen de 5,5 %. Or, cette croissance des dépenses pharmaceutiques soutient directement le secteur de la vente en gros, où les grossistes pharmaceutiques jouent un rôle central pour répondre à la demande croissante de médicaments sur ordonnance.

Par ailleurs, la **demande pour les médicaments spécialisés** contribue également à l'essor des ventes de produits pharmaceutiques en gros. Ces produits nécessitent des procédés de manutention et de distribution spécifiques et sont généralement vendus à des prix plus élevés. La croissance de ce segment stimule les revenus globaux des grossistes et consolide leur position comme fournisseurs incontournables dans un marché en pleine expansion. En 2022, il y a eu une augmentation significative du volume des ventes de médicaments brevetés et des médicaments à coûts élevés, entraînant une progression globale des dépenses de 5,7 %.

Ces tendances ont renforcé le rôle des grossistes pharmaceutiques au sein de la chaîne d'approvisionnement au cours des dernières années. L'industrie a connu près de vingt ans de croissance continue, avec seulement un léger ralentissement pendant la pandémie, ce qui illustre l'importance cruciale des grossistes pour répondre aux besoins en matière de santé au Canada.

2.3.3 Marché canadien

Selon IBIS World, le **revenu de l'industrie à l'échelle nationale**, s'élevant à **85,9 G\$**, provient principalement des produits pharmaceutiques sur ordonnance (77,4 %), des produits pharmaceutiques sans ordonnance (12,3 %) puis du reste (10,3 %) pour l'année 2024. La figure 3 illustre la répartition des revenus de l'industrie canadienne des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques, selon les principaux marchés, en 2024²⁰.



Source : IBISWORLD. *Pharmaceuticals and pharmacy supplies wholesaling in Canada, 2024*.

Figure 3 Segmentation des revenus selon les principaux marchés au Canada, en 2024

¹⁹ IBISWORLD. *Pharmaceuticals and pharmacy supplies wholesaling in Canada, 2024*.

²⁰ Ibid.

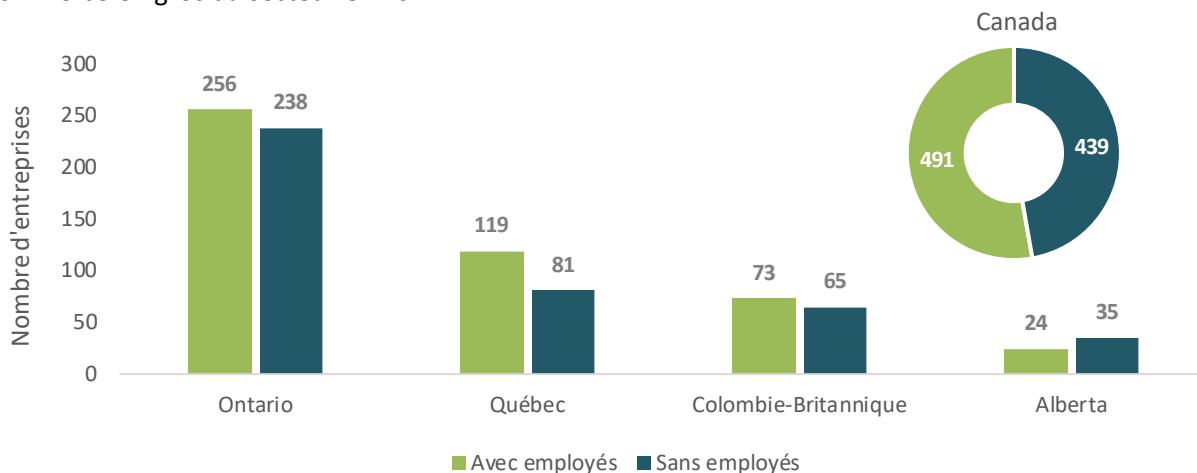
Au Canada, le marché des grossistes-marchands pharmaceutiques est principalement porté par les **pharmacies**, qui représentent un revenu total de 46,8 G\$. Ces établissements constituent le principal canal d'accès aux médicaments sur ordonnance, générant une demande constante pour les grossistes auprès desquels les pharmacies achètent. Cette demande est alimentée par plusieurs facteurs, dont le caractère non discrétionnaire de certains produits, la demande croissante pour les médicaments immunosuppresseurs et les traitements récents à coût élevé. L'émergence de chaînes et bannières de pharmacies ainsi que des grandes surfaces a favorisé l'achat de produits pharmaceutiques à faible coût auprès des grossistes, réduisant la part de marché des **pharmacies indépendantes**, dont les revenus atteignent 14,8 G\$ en 2024.

Le marché hospitalier et des autres prestataires de soins (hôpitaux, cliniques indépendantes et hospitalières) se distingue par sa stabilité, soutenue par le financement public des médicaments délivrés en milieu hospitalier.

Au Québec, le marché du commerce en gros de produits et fournitures pharmaceutiques dessert environ **1900 pharmacies et plusieurs dizaines d'hôpitaux et d'établissements de soins**. La majorité des pharmacies québécoises (plus de 90 %) sont affiliées à des bannières telles que Brunet, Familiprix, Groupe PJC, Pharmaprix, Proxim et Uniprix, tandis que les pharmacies indépendantes représentent une proportion marginale. Les pharmacies associées aux grandes surfaces ou aux épiciers (Walmart, Loblaws) demeurent peu représentées dans la province par rapport aux autres provinces canadiennes²¹.

2.4 Entreprises

En décembre 2024, Statistique Canada recensait **119 établissements québécois avec employés** et **81 sans employés**, représentant **21,5 % du total national** de l'industrie des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques. La figure 4 présente la répartition géographique des établissements de commerce en gros du secteur en 2024.

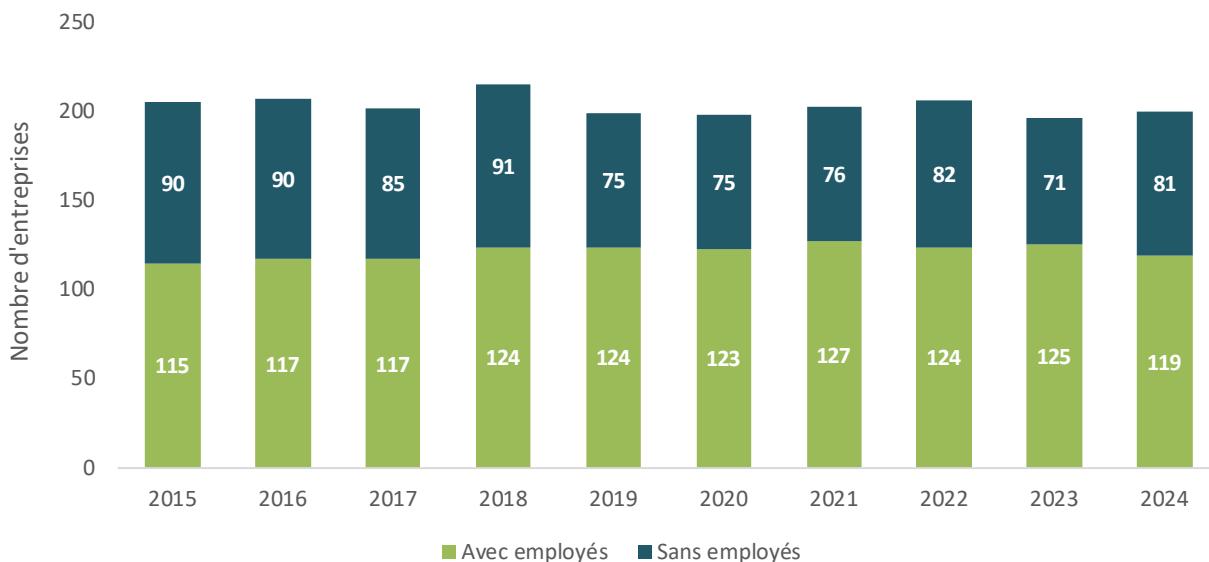


Note : Seules les provinces comptant un minimum de 50 établissements sont présentées dans la figure. Source : STATISTIQUE CANADA. Tableaux 33-10-0765-01 et 33-10-0764-01. *Nombre d'entreprises canadiennes, avec et sans employés*.

Figure 4 Répartition géographique des établissements au Canada, en décembre 2024

²¹OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC. *Analyse d'impact réglementaire. Loi modifiant le code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Gouvernement du Québec, 2024, 16 p.

Le nombre d'établissements actifs au Québec, avec et sans employés, est demeuré relativement stable au cours des dix dernières années. Entre 2015 et 2024, le nombre d'établissements employeurs a enregistré une progression annuelle moyenne de 0,4 %, passant de 115 établissements en 2015 à 119 en 2024 (+3,5 %).



Source : STATISTIQUE CANADA. Tableaux multiples²².

Figure 5 Évolution du nombre d'entreprises, avec et sans employés, au Québec

Selon IBISWorld, la **stabilité** du sous-secteur des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques s'explique par une **combinaison de facteurs**²³ :

- Les besoins constants en produits et fournitures pharmaceutiques;
- Le caractère essentiel de plusieurs médicaments, qui échappent aux fluctuations de la consommation;
- L'accessibilité universelle aux soins et aux services de santé au Canada.

En effet, quels que soient la conjoncture économique, le revenu ou le statut d'emploi, la population a besoin de médicaments, ce qui génère des revenus prévisibles et stables pour les grossistes. De plus, une grande partie des produits pharmaceutiques est liée au traitement de maladies chroniques, ce qui les distingue des biens discrétionnaires plus sensibles aux cycles économiques. À titre comparatif, de nombreuses entreprises d'autres secteurs industriels sont davantage exposées aux variations des dépenses des ménages ou aux fluctuations du marché du travail. Enfin, l'existence d'un système de santé universel au Canada garantit un accès élargi aux soins et aux médicaments sur ordonnance, contribuant ainsi à maintenir la stabilité du secteur.

²²Tableaux 33-10-0042-01, 33-10-0039-01, 33-10-0083-01, 33-10-0041-01, 33-10-0037-01, 33-10-0038-01, 33-10-0105-01, 33-10-0106-01, 33-10-0223-01, 33-10-0222-01, 33-10-0305-01, 33-10-0304-01, 33-10-0493-01, 33-10-0494-01, 33-10-0662-01, 33-10-0661-01, 33-10-0807-01, 33-10-0806-01, 33-10-0764-01 et 33-10-0765-01.

²³IBISWORLD. *Pharmaceuticals and pharmacy supplies wholesaling in Canada*, 2024.

2.4.1 Taille des entreprises

Le tableau 5 présente la distribution des emplacements actifs en fonction du nombre d'employés du sous-secteur des marchands-grossistes de produits et fournitures pharmaceutiques²⁴. Au Québec, ce secteur industriel est largement composé de microentreprises (1 à 4 employés) et de petites entreprises (5 à 99 employés) : 24,4 % sont de microentreprises, alors que 53,8 % sont de petites entreprises. Dans le contexte de cette étude, seulement les établissements employeurs seront considérés comme des entreprises actives puisqu'il s'agit d'une étude sous-sectorielle de main-d'œuvre.

Tableau 5 Répartition des entreprises selon le nombre d'employés au Québec, en 2024

	Nombre d'employés									Total
	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 à 99	100 à 199	200 à 499	500 et +		
Nbre d'entreprises	29	17	17	19	11	11	10	5	119	
Répartition (%)	24,4	14,3	14,3	16,0	9,2	9,2	8,4	4,2	100,0	

Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 33-10-0764-01. *Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2024*.

2.4.2 Répartition géographique

La majorité des établissements de grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques sont situés dans la région administrative de Montréal (51,7 %), ainsi qu'en Montérégie (25,0 %). Le tableau ci-dessous présente la distribution géographique des établissements au Québec en juin 2024.

Tableau 6 Distribution géographique des établissements, en juin 2024

Région administrative	Avec employés	Répartition (%)
Montréal	62	51,7
Montérégie	30	25,0
Laval	10	8,3
Laurentides	5	4,2
Capitale-Nationale	4	3,3
Lanaudière	3	2,5
Estrie	3	2,5
Chaudière-Appalaches	0	0,0
Centre-du-Québec	3	2,5
Mauricie	0	0,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	0,0
Outaouais	0	0,0
Bas-Saint-Laurent	0	0,0

²⁴Ces données incluent chaque emplacement actif d'une entreprise en fonction de l'activité principale. Pour les entreprises sans employés, seules celles possédant un revenu d'affaires supérieur à 30 000 \$ ou qui sont incorporées sont incluses.

Région administrative	Avec employés	Répartition (%)
Abitibi-Témiscamingue	0	0,0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	0,0
Côte-Nord et Nord-du-Québec	0	0,0
Ensemble du Québec	120	100,0

Source : STATISTIQUE CANADA. *Tableau personnalisé du nombre d'emplacements d'entreprises par région économique au Québec*, juin 2024.

3. PORTRAIT DE L'EMPLOI

La section suivante brosse le portrait des emplois dans le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques au Québec, en mettant de l'avant l'évolution du nombre d'emplois, les principales professions exercées ainsi que les conditions de travail.

3.1 Emplois dans le sous-secteur

En 2024, le **nombre total d'emplois** dans le sous-secteur des grossistes de produits et fournitures pharmaceutiques **était estimé à 9 165 emplois**. Les données précises concernant le nombre d'employés dans le sous-secteur à l'étude ne sont pas disponibles, puisque Statistique Canada ne les recense pas jusqu'à un niveau d'industrie à six chiffres. La figure 6 illustre donc l'évolution du nombre estimé d'employés au cours des dix dernières années.



Source : STATISTIQUE CANADA. Estimation du nombre d'employés du SCIAN 414510 à partir du nombre d'entreprises du SCIAN 4145. Tableaux multiples²⁵.

Figure 6 Évolution du nombre d'emplois au Québec

Selon ces données, le nombre d'emplois dans le secteur aurait connu une progression marquée durant la période pandémique. En effet, le nombre d'emplois a passé de 8109 en 2019 à 10 305 en 2021 (+27,1 %). Le Québec serait par ailleurs le **deuxième plus grand employeur** pour cette industrie à l'échelle nationale²⁶.

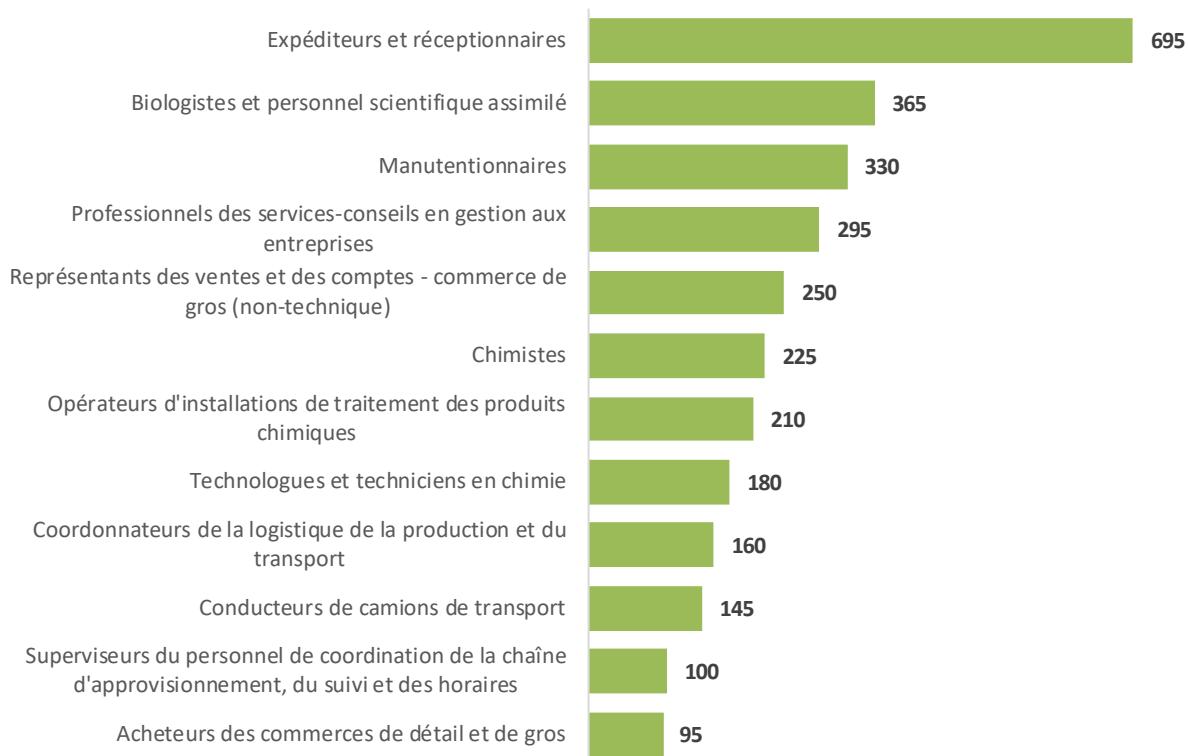
²⁵Tableaux 33-10-0761-01, 33-10-0762-01, 33-10-0806-01, 33-10-0807-01, 33-10-0662-01, 33-10-0661-01, 33-10-0493-01, 33-10-0494-01, 33-10-0305-01, 33-10-0304-01, 33-10-0223-01, 33-10-0222-01, 33-10-0106-01, 33-10-0105-01, 33-10-0037-01, 33-10-0038-01, 33-10-0083-01, 33-10-0041-01, 33-10-0039-01 et 33-10-0042-01.

²⁶IBISWORLD. *Pharmaceuticals and pharmacy supplies wholesaling in Québec*, 2024.

3.2 Principales professions

Le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques regroupe une diversité de professions (figure 7). La composition de sa main-d'œuvre met en évidence une forte présence de postes liés à la logistique, mais également de professions scientifiques et techniques, de personnel de soutien et de services aux entreprises, ainsi que de rôles associés aux ventes et au transport.

Il convient de souligner que les données présentées concernent le secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145). Par conséquent, les résultats incluent à la fois les emplois du secteur à l'étude (SCIAN 414510 – produits et fournitures pharmaceutiques) et ceux d'un autre secteur (SCIAN 414520 – articles de toilette, cosmétiques et articles divers), qui ne font pas partie de la population à l'étude. Cette particularité doit être prise en compte dans l'interprétation des résultats.



Source : STATISTIQUE CANADA. *Tableau personnalisé de données du Recensement 2021*.

Figure 7 Répartition des travailleurs par profession au Québec, en 2021

Les **expéditeurs et réceptionnaires** (CNP 14400) figurent parmi les groupes professionnels les plus représentés dans le secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145), regroupant à eux seuls près de 5 % de la main-d'œuvre du secteur. On observe également une présence marquée des **biologistes et du personnel scientifique assimilé** (CNP 21110) : en 2021, un peu plus de 5 % de l'ensemble de ces professionnels au Québec travaillaient dans le secteur, représentant ainsi 2,6 % de la main-d'œuvre totale du SCIAN 4145.

Le tableau 7 offre un aperçu complémentaire, notamment en ce qui concerne le pourcentage de main-d'œuvre occupant les professions que l'on trouve spécifiquement dans le secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145).

Tableau 7 Statistiques des principales professions du sous-secteur au Québec, en 2021

CNP 2021	Profession	Emploi dans le secteur	Emploi (total industries)	Répartition dans le secteur (%)	Répartition (% total industries)
14400	Expéditeurs et réceptionnaires	695	35 725	4,9	1,9
21110	Biologistes et personnel scientifique assimilé	365	7115	2,6	5,1
75101	Manutentionnaires	330	48 970	2,3	0,7
11201	Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	295	24 735	2,1	1,2
64101	Représentants des ventes et des comptes - commerce de gros (non-technique)	250	12 870	1,8	1,9
21101	Chimistes	225	4330	1,6	5,2
94110	Opérateurs d'installations de traitement des produits chimiques	210	3040	1,5	6,9
22100	Technologues et techniciens en chimie	180	4360	1,3	4,1
13201	Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport	160	13 130	1,1	1,2
73300	Conducteurs de camions de transport	145	98 350	1,0	< 1
12013	Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	100	5640	< 1	1,8
62101	Acheteurs des commerces de détail et de gros	95	7645	< 1	1,2

Source : STATISTIQUE CANADA. *Tableau personnalisé du recensement de 2021*.

3.3 Conditions de travail

3.3.1 Statut d'emploi

Le statut d'emploi se définit au travers du lien d'emploi entre l'employé salarié et l'employeur. L'emploi permanent se définit comme un emploi stable à durée indéterminée²⁷. À l'inverse, l'emploi temporaire se caractérise par l'embauche de travailleurs sur une période donnée²⁸. Ce type d'emploi comprend les contrats conclus pour une durée déterminée, comme pour la réalisation d'une tâche ou d'un projet défini, le travail saisonnier ou le travail occasionnel, y compris le travail journalier.

²⁷ OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. « Emploi permanent » dans *Grand dictionnaire terminologique*, 2020.

²⁸ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. *Qu'est-ce que l'emploi temporaire?*, 2016.

Les données sont recensées pour le statut d'emploi par industrie, mais seulement jusqu'au niveau d'industrie à quatre chiffres pour le secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145), comme présenté à la figure 8.



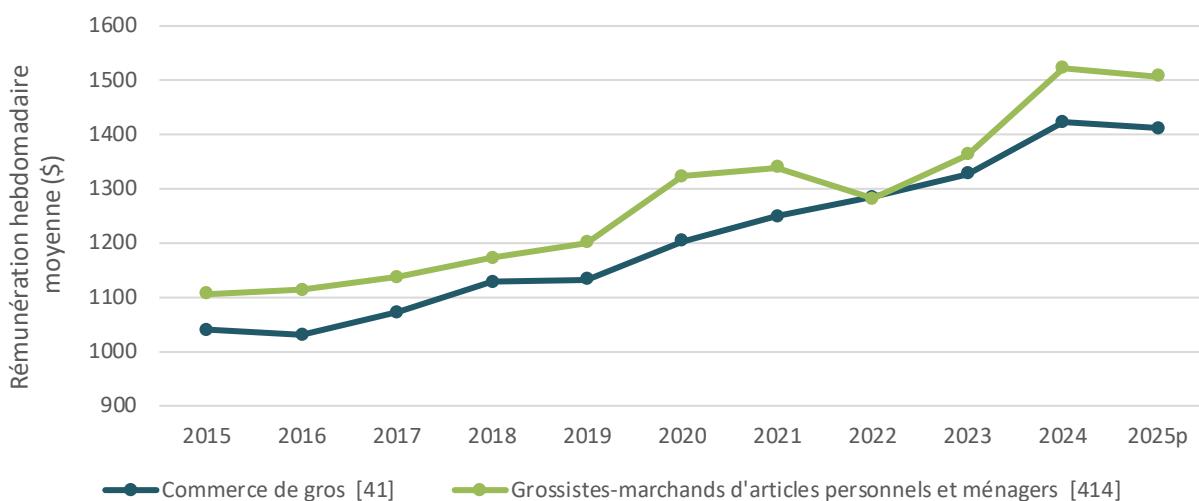
Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 98-10-0448-01. *Catégorie de travailleurs incluant la permanence de l'emploi selon les groupes d'industries, le statut d'immigrant et la période d'immigration, la catégorie d'admission et le type de demandeur, l'âge et le genre.*

Figure 8 Statut d'emploi des travailleurs, en 2021

Comme l'illustre la figure, la **majorité des emplois** (92,8 %) sont dotés d'un **statut permanent** dans l'industrie des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers.

3.3.2 Rémunération

Les données sur la rémunération ne sont pas disponibles spécifiquement pour le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques, puisque Statistique Canada ne les recense pas à un niveau de cinq chiffres. La figure 9 propose donc un **portrait comparatif** de l'évolution de la rémunération des salariés, y compris les salariés rémunérés à l'heure et les employés à salaire fixe, dans le secteur des grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers (SCIAN 414), en comparaison avec l'ensemble du secteur du commerce de gros (SCIAN 41). Les données tiennent également compte des heures supplémentaires.



Note: Les données de 2025 sont provisoires. Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 14-10-0203-01. *Rémunération hebdomadaire moyenne selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées.*

Figure 9 Évolution de la rémunération hebdomadaire moyenne au Québec

Globalement, la rémunération hebdomadaire moyenne de la main-d'œuvre du secteur des grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers (SCIAN 414) a enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,3 %, passant de 1105,54 \$ en 2015 à 1507,55 \$ en 2025 (+36,4 %). À l'exception de l'année 2022, le salaire hebdomadaire moyen des travailleurs du secteur des grossistes-marchands d'articles personnels et ménagers (SCIAN 414) est généralement supérieur à celui du secteur du commerce de gros (SCIAN 41).

Le tableau 8 présente le salaire horaire médian des professions à l'étude dans l'ensemble du Québec en 2024. Ces données comprennent l'ensemble des travailleurs exerçant cette profession, toutes industries confondues²⁹.

Tableau 8 Salaire horaire par profession au Québec, en 2024

Profession	Salaire horaire médian (\$)	Salaire horaire bas (\$)	Salaire horaire haut (\$)
Acheteurs des commerces de détail et de gros	26,92	19,27	43,96
Biologistes et personnel scientifique assimilé	35,90	22,50	54,12
Chimistes	42,56	24,00	67,31
Conducteurs de camions de transport	25,00	18,75	32,00
Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport	29,32	23,00	46,67
Expéditeurs et réceptionnaires	20,50	15,75	30,00
Manutentionnaires	21,00	16,00	30,53
Opérateurs d'installations de traitement des produits chimiques	27,00	17,85	35,00
Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	40,00	26,44	60,44
Représentants des ventes et des comptes - commerce de gros (non-technique)	29,00	18,00	50,67
Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	28,85	21,00	45,67
Technologues et techniciens en chimie	30,00	21,00	43,96

Source : GOUVERNEMENT DU CANADA. *Guichet-Emplois. Informations sur le marché du travail*, 2024.

Parmi les professions ciblées par l'étude, les **chimistes** (CNP 21101), les **professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises** (CNP 11201) ainsi que les **biologistes et le personnel scientifique assimilé** (CNP 21110) affichent non seulement les **salaires médians les plus élevés**, mais les **plus fortes possibilités de progressions salariales**.

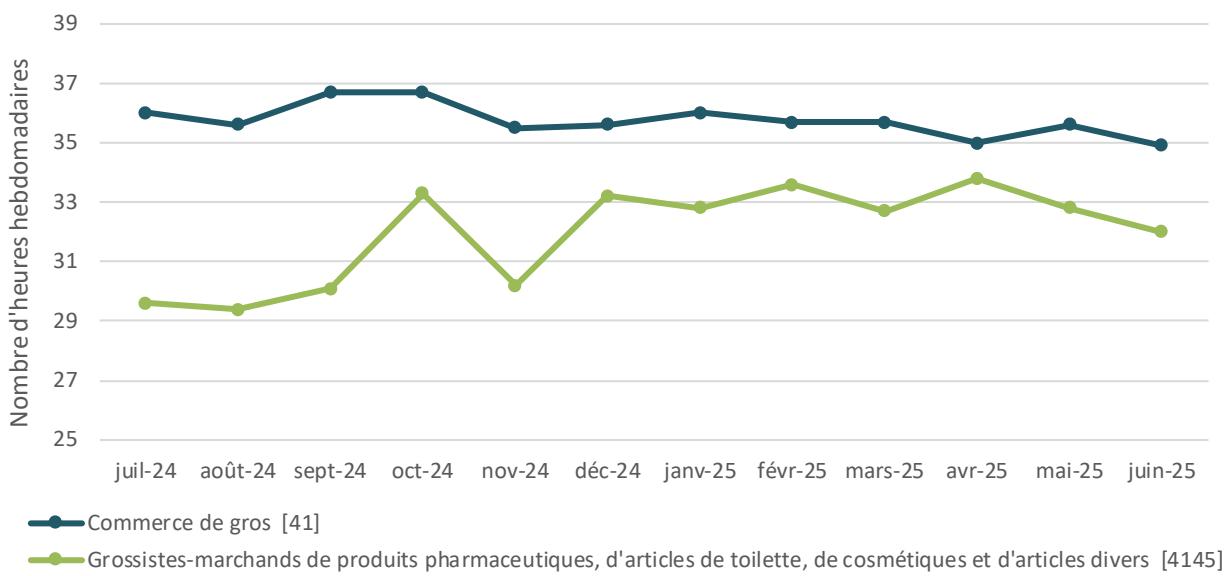
À l'inverse, les **expéditeurs et réceptionnaires** (CNP 14400), les **manutentionnaires** (CNP 75101) et les **conducteurs de camion de transport** (CNP 73300) affichent à la fois les **salaires d'entrée parmi les plus bas, en plus d'une faible possibilité de progression salariale**.

²⁹Les données du titre du groupe professionnel de la CNP représentent les résultats pour l'ensemble des professions incluses dans le groupe professionnel.

3.3.3 Heures de travail

Les heures de travail réfèrent au nombre d'heures travaillées durant une semaine dans un emploi. Un poste à temps plein désigne une occupation de 30 heures ou plus par semaine, que ce soit un emploi principal ou unique³⁰. À l'inverse, le travail à temps partiel est défini comme un emploi exercé habituellement moins de 30 heures par semaine.

Les données n'étant pas disponibles pour le sous-secteur à l'étude, la figure 10 propose donc un portrait comparatif de l'évolution des heures hebdomadaires moyennes travaillées dans le secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145), comparativement au commerce de gros (SCIAN 41) entre juillet 2024 et juin 2025. Les données prennent en compte les heures supplémentaires.



Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 14-10-0255-01. *Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure, selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées*.

Figure 10 Heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure au Québec, 2021

Globalement, pour la période illustrée, les salariés du secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145) travaillent un nombre d'heures inférieur à la main-d'œuvre du commerce de gros (SCIAN 41).

³⁰ STATISTIQUE CANADA. *Classification d'heures de travail temps plein et temps partiel*, 2023.

4. PORTRAIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

À partir de sources de données publiques, la section suivante présente un portrait des travailleurs et des chercheurs d'emploi dans les professions composant le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques. Elle dresse le profil de la main-d'œuvre en fonction de différentes caractéristiques, soit le genre, l'âge, la scolarité et le statut d'immigration.

4.1 Caractéristiques des travailleurs

4.1.1 Genre

Dans l'ensemble des professions ciblées, les femmes représentent 37 % des effectifs, contre 48 % à l'échelle de l'ensemble du Québec. Ces chiffres traduisent une sous-représentation féminine marquée dans les professions associées au secteur étudié. Cette tendance s'explique en partie par le poids important des métiers logistiques et de transport, où la main-d'œuvre demeure très majoritairement masculine.

En effet, **cinq professions** sont considérées comme **non traditionnelles pour les femmes** dans le sous-secteur à l'étude, car les femmes y représentent moins de 33 % des travailleurs³¹ :

- Représentants des ventes et des comptes;
- Opérateurs d'installations de traitement des produits chimiques;
- Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires;
- Expéditeurs et réceptionnaires;
- Manutentionnaires;
- Conducteurs de camion de transport.

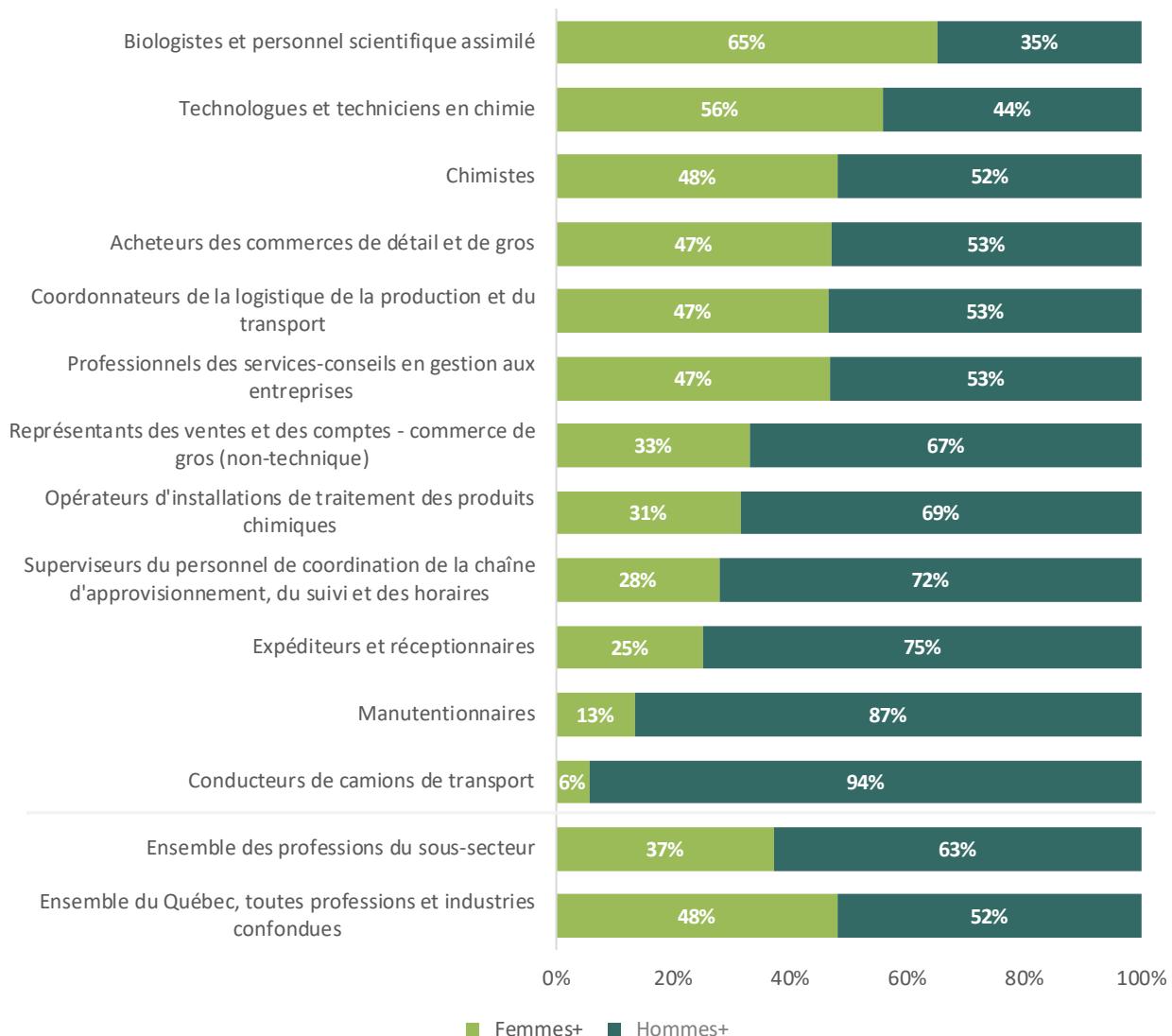
Toutefois, certaines professions tendent vers une **parité homme-femme** :

- Chimistes;
- Acheteurs de commerces de détail et de gros;
- Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport;
- Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises.

Deux professions se distinguent par une **majorité de femmes** : les biologistes et le personnel scientifique assimilé ainsi que les technologues et techniciens en chimie.

La figure 11 illustre la répartition des travailleurs pour chaque profession ciblée selon le genre, en 2021. Les données présentées incluent l'ensemble des personnes ayant travaillé dans une des professions à l'étude, toutes industries confondues. Elles ne se limitent donc pas au code SCIAN couvert par cette étude.

³¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Choisir un métier non traditionnel : vers la mixité en emploi*, 2022.



Hommes + : Cette catégorie comprend les hommes de même que certaines personnes non binaires.

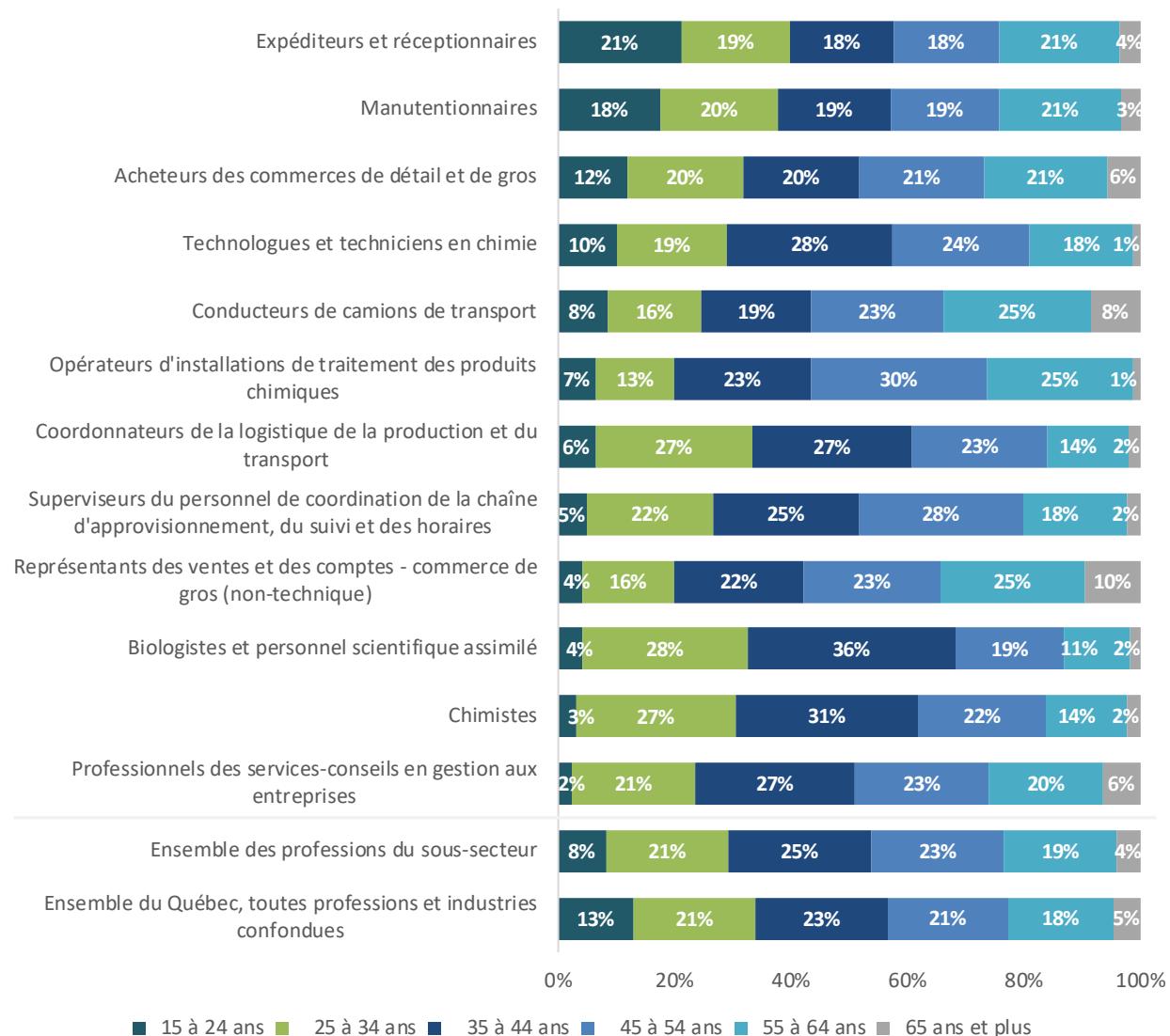
Femmes + : Cette catégorie comprend les femmes de même que certaines personnes non binaires.

Source : STATISTIQUE CANADA. *Tableau personnalisé de données du Recensement 2021*.

Figure 11 Principales professions selon le genre au Québec, en 2021

4.1.2 Âge

La figure 12 illustre la répartition des travailleurs selon la profession et l'âge. Les données présentées incluent l'ensemble des personnes ayant travaillé dans une des professions à l'étude, dans toutes industries confondues. Elles ne se limitent donc pas à la main-d'œuvre du secteur des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques.



Source : STATISTIQUE CANADA. *Tableau personnalisé de données du Recensement 2021.*

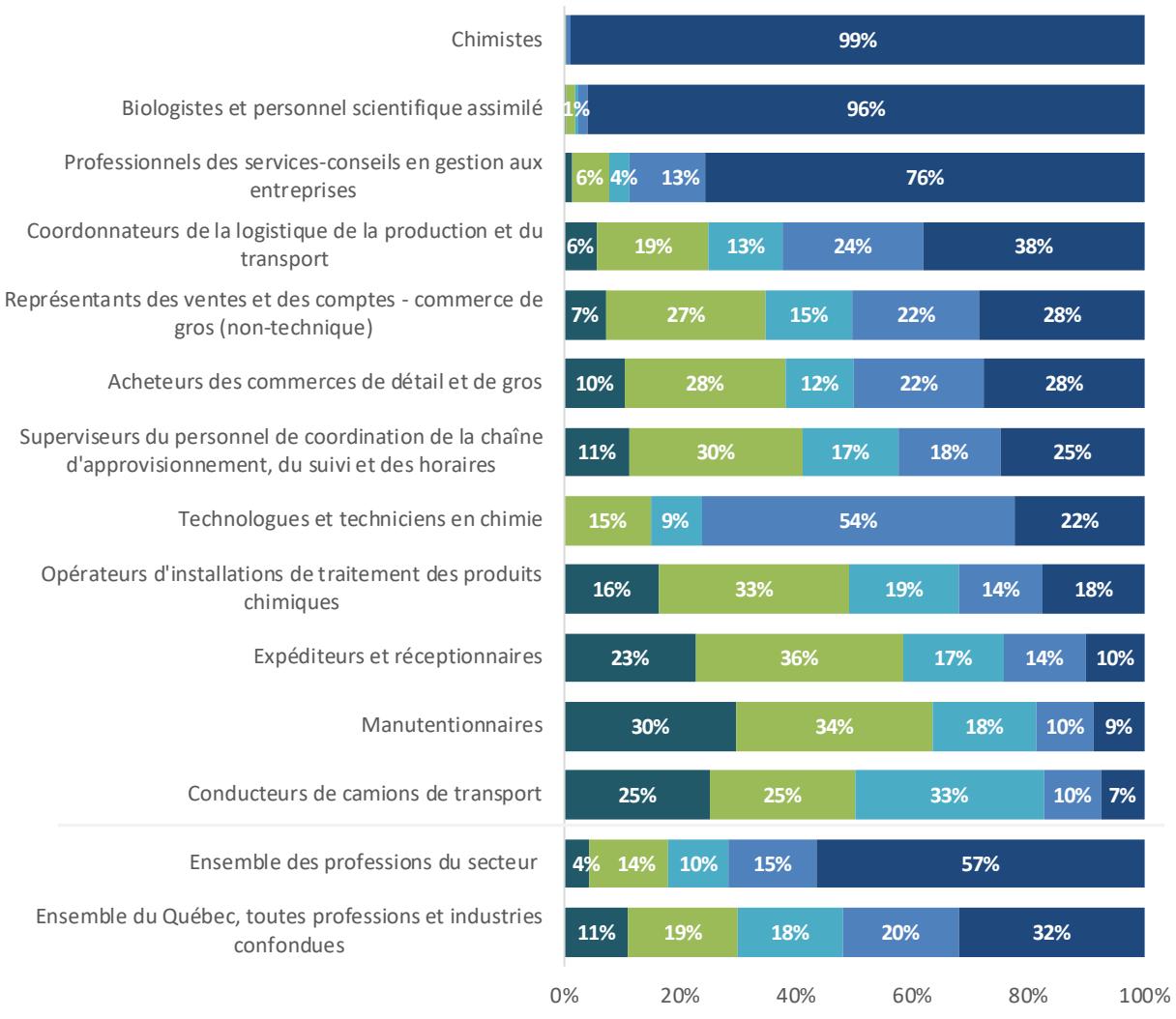
Figure 12 Répartition des travailleurs selon l'âge et la profession au Québec, en 2021

Globalement, les **travailleurs en début de carrière** (15 à 24 ans) sont **peu représentés dans le secteur**. Toutefois, deux professions se démarquent par leur présence légèrement plus marquée : les expéditeurs et réceptionnaires (15 %) et les conducteurs de camion de transport (14 %).

Plusieurs professions ont une grande concentration de travailleurs en fin de carrière (55 ans et plus), soit les représentants des ventes et des comptes (32 %), les expéditeurs et réceptionnaires (29 %), les manutentionnaires (29 %) et les acheteurs des commerces de gros (25 %).

4.1.3 Scolarité

La figure 13 illustre la distribution de la main-d'œuvre occupant les professions ciblées en fonction de leur niveau de scolarité initiale. Ces données portent uniquement sur la formation préparatoire au marché du travail suivie dans un établissement scolaire. Elles excluent donc la formation reçue en début d'emploi ainsi que la formation continue, lesquelles peuvent toutefois jouer un rôle majeur dans le maintien et le développement des compétences.



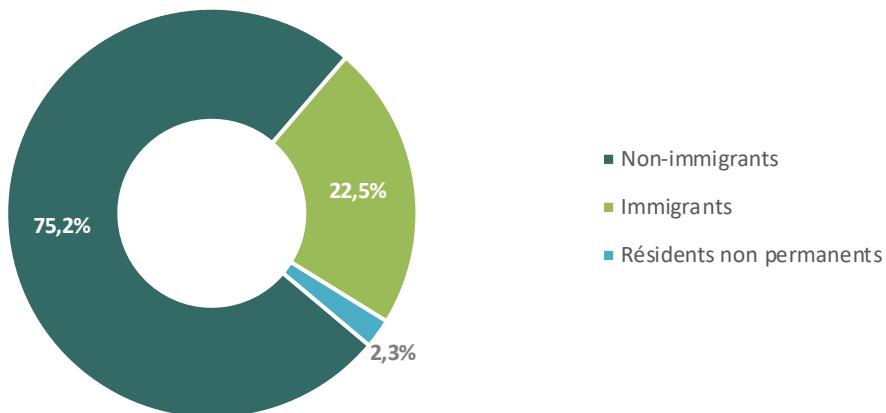
- Aucun diplôme
- Diplôme ou attestation d'études secondaires ou attestation d'équivalence
- Diplôme ou attestation d'études professionnelles
- Diplôme ou attestation d'études collégiales
- Diplôme ou certificat universitaire

Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 98-10-0449-01. *Groupe de base des professions selon la situation d'activité, le plus haut niveau de scolarité, l'âge et le genre.*

Figure 13 Distribution de la population active par niveau de diplomation au Québec, en 2021

4.2 Immigration

Puisque les données pour le secteur à l'étude ne sont pas disponibles, la figure 14 présente la répartition des travailleurs issus de l'immigration au sein du secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145)^{32,33}. Or, les données incluent à la fois le sous-secteur à l'étude (SCIAN 414510) et le sous-secteur des marchands-grossistes d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 414520).



Source : STATISTIQUE CANADA. Tableau 98-10-0600-01. *Catégorie de travailleurs incluant la permanence de l'emploi selon les groupes d'industries, le statut d'immigrant et la période d'immigration, la catégorie d'admission et le type de demandeur, l'âge et le genre.*

Figure 14 Répartition des travailleurs selon le statut d'immigration au Québec, en 2021

Les travailleurs issus de l'immigration représentent **22,5 %** de la main-d'œuvre du secteur des grossistes-marchands de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'articles divers (SCIAN 4145).

³² Dans la présente étude, la catégorie « immigrants » regroupe les personnes qui sont ou ont été des immigrants reçus ou des résidents permanents, c'est-à-dire celles à qui les autorités canadiennes de l'immigration ont accordé le droit de résider de façon permanente au Canada, incluant celles ayant obtenu la citoyenneté par naturalisation. Les « résidents non permanents » regroupent les personnes titulaires d'un permis valide pour étudier ou travailler, ainsi que les demandeurs du statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec eux

³³ STATISTIQUE CANADA. Tableau 98-10-0600-01. *Catégorie de travailleur incluant la permanence de l'emploi selon les groupes d'industries, le statut d'immigrant et la période d'immigration, la catégorie d'admission et le type de demandeur, l'âge et le genre.*

5. RELÈVE DU SECTEUR : PERSPECTIVES D'EMPLOI ET TENDANCES DE FORMATION

S'appuyant sur des données provenant de sources secondaires, cette section présente à la fois un portrait des perspectives d'emploi pour les professions ciblées par la présente étude et un aperçu de la formation initiale liée au secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques au Québec. L'analyse tient compte du nombre d'inscriptions et du nombre de diplômes ou de certificats délivrés. Seules les formations menant directement aux professions visées par l'étude ou destinées spécifiquement à la main-d'œuvre occupant ces professions sont présentées.

5.1 Perspectives d'emploi

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a produit un diagnostic de l'équilibre de main-d'œuvre pour chacune des professions ciblées par l'étude. Les résultats fournissent des indications sur le degré de difficulté, pour les chercheurs d'emploi, à trouver du travail et, pour les employeurs, à pourvoir les postes vacants. Les prévisions relatives à l'emploi sont présentées pour la période de 2025 à 2028 (court à moyen terme). Il est possible de consulter le rapport complet pour obtenir le portrait complet par région administrative. Le tableau 9 présente l'état d'équilibre de main-d'œuvre pour les professions (CNP) ciblées par l'étude.

Tableau 9 État d'équilibre de la main d'œuvre des professions ciblées par l'étude

CNP 2021	Nom de la profession	Ensemble du Québec	RMR de Montréal	RMR de Québec	Régions en déficit ou léger déficit	Régions en équilibre
14400	Expéditeurs et réceptionnaires	●	●	●	0	16
11201	Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises	●	●	●	16	0
12013	Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	●	●	●	5	8
13201	Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport	●	●	●	14	2
21101	Chimistes	●	●	●	5	5
21110	Biologistes et personnel scientifique assimilé	●	●	●	6	9
22100	Technologues et techniciens en chimie	●	●	●	13	0
62101	Acheteurs des commerces de détail et de gros	●	●	●	0	12
64101	Représentants des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	●	●	●	11	3
73300	Conducteurs de camions de transport	●	●	●	16	0
75101	Manutentionnaires	●	●	●	12	4
94110	Opérateurs d'installations de traitement des produits chimiques	● ●	● ●	●	5	6

Légende : ● Équilibre ● Léger déficit ● Déficit ● ● Diagnostics différents pour 2025 et 2028

Note : Pour certaines professions, aucun diagnostic n'est disponible dans certaines régions administratives. Source : MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostic pour 516 professions, 2024.*

Selon ce diagnostic, **seulement trois des professions** ciblées par l'étude sont considérées en **équilibre de main-d'œuvre au Québec** pour les prochaines années : les expéditeurs et réceptionnaires (CNO 14400), les superviseurs du personnel de coordination (CNP 12013) et les acheteurs des commerces de gros (CNP 62101). Pour ces professions, la disponibilité de travailleurs est généralement suffisante pour répondre aux besoins des employeurs dans la majorité des régions administratives pour lesquelles un diagnostic est disponible. Parmi ces régions, il faut toutefois pointer que certaines présentent de légers déficits de main-d'œuvre pour la profession des superviseurs du personnel de coordination (CNP 12013).

Par ailleurs, la profession des opérateurs d'installations de traitement des produits chimiques (CNP 94110) affiche des diagnostics différents à court terme (2025) et à moyen terme (2028). Si cette profession semble en équilibre à court terme, on observe un léger déficit pour l'ensemble du Québec à moyen terme.

Six professions affichent un léger déficit ou un déficit de main-d'œuvre disponible pour la majorité des régions administratives pour lesquelles un diagnostic a été formulé. La pénurie de main-d'œuvre pourrait s'intensifier pour ces professions, la disponibilité de travailleurs étant insuffisante pour répondre aux besoins des employeurs :

- Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises;
- Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport;
- Technologues et techniciens en chimie;
- Représentants des ventes et des comptes;
- Conducteurs de camions de transport;
- Manutentionnaires.

Selon ce diagnostic, il sera vraisemblablement plus difficile pour l'industrie des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques de pourvoir certains postes vacants, puisque le nombre de chercheurs d'emploi risque d'être inférieur aux offres d'emploi. Selon le MSSS, les acteurs du marché du travail devront redoubler d'efforts afin d'accroître le nombre de travailleurs disponibles. Ainsi, ces professions offriront d'excellentes perspectives d'emploi pour ceux qui possèdent les qualifications requises ou qui les acquerront au cours de la période couverte.

5.2 Inscription et diplomation dans les programmes de formation menant à l'emploi dans le sous-secteur

Pour chaque niveau de formation, les programmes d'études liés au sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques sont présentés. Il convient toutefois de préciser que le sous-secteur regroupe une grande diversité de professions. De ce fait, seuls les principaux programmes menant aux professions les plus représentées y sont inclus.

5.2.1 Formations professionnelles

Le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques est desservi par deux programmes d'étude de niveau professionnel : l'un menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'autre, à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Le **DEP** vise à développer les compétences pratiques des étudiants pour les préparer à exercer un métier ou une profession spécifique, tandis que l'**ASP** est un programme d'étude visant à se perfectionner dans un domaine précis³⁴. Ces formations sont moins longues puisqu'elles sont destinées aux titulaires d'un DEP et aux travailleurs cherchant à développer des compétences complémentaires dans leur domaine.

Le tableau 10 précise, pour chacun de ces programmes, le type de sanction, le nombre d'unités, la durée de la formation et les professions auxquelles ils donnent accès dans le sous-secteur concerné. Ces deux programmes sont également offerts en langue anglaise.

Tableau 10 Caractéristiques des programmes d'études professionnelles

Programme	Code	Sanction	Unités	Heures	Professions liées
Transport par camion	5291	DEP	41	615	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conducteurs de camions de transport (CNP 73300)
Représentation	5323	ASP	30	450	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentants des ventes et des comptes - commerce de gros (non-technique) (CNP 64101)

Source : INFOROUTE FPT, COMPÉTENCES QUÉBEC. s.d. *Diplôme d'études professionnelles*; s.d. *attestation de spécialisation professionnelle*.

Inscriptions et diplomation

L'évolution du nombre d'inscriptions dans les programmes d'études professionnelles liés au sous-secteur à l'étude, de 2019-2020 à 2023-2024, est présentée dans le tableau 11. Les données incluent le nombre d'inscriptions à des programmes d'équivalence en langue anglaise. Le nombre d'inscriptions semble avoir connu une diminution pour les deux programmes ciblés par l'étude.

Tableau 11 Évolution des inscriptions selon le programme de formation professionnelle

Programme	Année scolaire					Variation entre 2023-2024 et moyenne 2019-2023
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
Représentation	1907	1508	1285	1145	1288	-11,9 %
Transport par camion	3153	3347	3362	2812	2819	-11,0 %

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Nombre d'inscriptions à la formation professionnelle par programme, années scolaires 2019-2020 à 2023-2024, au Québec*.

Selon les données provisoires de 2024, les deux programmes de formation professionnelle enregistrent un recul en ce qui concerne les diplômes octroyés. Les données incluent le nombre de diplômes émis pour les programmes d'équivalence en langue anglaise.

³⁴ INFOROUTE FPT, COMPÉTENCES QUÉBEC. s.d. *Diplôme d'études professionnelles; Attestation de spécialisation professionnelle*.

Tableau 12 Évolution de la diplomation selon le programme de formation professionnelle

Programme	Année scolaire						Variation entre 2024 et moyenne 2019-2023
	2019	2020	2021	2022	2023	2024p	
Représentation	1103	947	827	706	725	610	-29,2 %
Transport par camion	2346	1642	2143	2084	1814	1884	-6,1 %

Note : les données de l'année scolaire 2024 sont provisoires. Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Nombre de diplômes octroyés par programme d'études professionnelles, années scolaires 2019 à 2024*, au Québec.

5.2.2 Formations collégiales

Le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques est couvert par huit programmes de formations collégiales, dont six menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) et deux à une attestation d'études collégiales (AEC).

Le **DEC** sanctionne la réussite d'un programme d'études préuniversitaires ou techniques, tandis que les programmes conduisant à une **AEC** sont des formations techniques de courte durée (entre 4 et 24 mois)³⁵. Ces dernières sont élaborées localement afin de répondre aux besoins changeants du marché du travail et comprennent uniquement de la formation spécifique.

Le tableau 13 présente, pour chacun de ces programmes, le type de sanction, la durée de la formation ainsi que les professions auxquelles ils conduisent. Parmi ces formations, deux sont également offertes en anglais, soit Laboratory Technology (210.A0) et Pharmaceutical Production Technology (235.C0).

Tableau 13 Caractéristiques des programmes d'études collégiales

Programme	Code	Sanction	Durée	Professions liées
Gestion des opérations et de la chaîne de logistique	410.A1	DEC	36 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateurs de la logistique de la production et du transport (CNP 13201) ▪ Superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires (CNP 12013)
Logistique du transport	LCA.DS	AEC	1230 h	
Technologie des procédés et de la qualité des aliments	154.A0	DEC	36 mois	
Techniques de laboratoire	210.A0	DEC	36 mois	
Techniques de procédés industriels	210.D0	DEC	36 mois	
Technologie de la production pharmaceutique	235.C0	DEC	36 mois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Technologues et techniciens en chimie (CNP 22100)
Techniques de génie du plastique	241.B0	DEC	36 mois	
Assurance qualité pharmaceutique et biotechnologique	EJN.1C	AEC	17 mois	

Source : INFOROUTE FPT, COMPÉTENCES QUÉBEC. s.d. *Diplôme d'études collégiales; Attestation d'études collégiales*.

³⁵ INFOROUTE FPT, COMPÉTENCES QUÉBEC. s.d. *Diplôme d'études collégiales; Attestation d'études collégiales*.

Inscriptions et diplomation

Le tableau 14 présente l'évolution du nombre d'inscriptions pour chaque programme d'études collégiales liées au sous-secteur entre 2019 et 2025. Il est à noter que les données 2024-2025 sont provisoires.

Tableau 14 Évolution des inscriptions selon le programme de formation collégiale

Programme	Année scolaire						Variation 2024-2025p et la moyenne 2019-2024
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025p	
Attestation d'études collégiales							
Assurance qualité pharmaceutique et biotechnologique	36	68	86	83	63	65	-3,3 %
Logistique du transport	61	79	147	105	104	102	+2,8 %
Diplôme d'études collégiales							
Gestion des opérations et de la chaîne logistique	105	56	90	78	115	141	+58,8 %
Techniques de laboratoire	297	255	252	263	256	285	+7,7 %
Techniques de procédés industriels	48	18	28	15	20	18	-30,2 %
Technologie de la production pharmaceutique	43	42	49	42	47	44	-1,3 %
Technologie des procédés et de la qualité des aliments	45	24	34	25	21	27	-9,4 %
Techniques de génie du plastique	11	13	14	11	25	27	+82,4 %

Note : les données pour l'année scolaire 2024-2025 sont provisoires. Source : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Nombre d'inscriptions à la formation collégiale par programme, années scolaires 2019-2020 à 2024-2025 au Québec.*

Selon les données provisoires de 2024-2025 :

- Les programmes en logistique et en chaîne d'approvisionnement affichent une dynamique positive, ce qui est encourageant par l'importance stratégique de ces fonctions dans un contexte de mondialisation et de perturbations d'approvisionnement;
- Les programmes liés à la qualité et aux laboratoires restent stables et attirent un nombre élevé d'étudiants, confirmant les besoins durables en santé, pharmaceutique et biotechnologies;
- En revanche, les programmes liés aux procédés industriels et alimentaires sont en perte de vitesse.

Par ailleurs, selon les données provisoires de 2024, **l'ensemble des programmes d'études collégiales menant à l'emploi dans le sous-secteur à l'étude semblent concernés par une diminution du nombre de diplômés**, ce qui peut laisser indiquer des enjeux d'attractivité et peut-être une inadéquation perçue avec les possibilités de carrière actuelles. L'évolution du nombre de diplômes octroyés pour chaque programme d'études collégiales est présentée au tableau 15, pour la période 2019-2024. Comme les données de 2024 sont provisoires, et donc incomplètes, les données révisées offriront un portrait plus juste.

Tableau 15 Évolution de la diplomation selon le programme de formation collégiale

Programme	Année scolaire						Variation 2024p et la moyenne 2019-2023
	2019	2020	2021	2022	2023	2024p	
Attestation d'études collégiales							
Assurance qualité pharmaceutique et biotechnologique	22	8	26	38	35	21	-66,7 %
Logistique du transport	37	54	73	70	57	44	-24,4 %
Diplôme d'études collégiales							
Gestion des opérations et de la chaîne logistique	66	71	65	41	43	41	-28,3 %
Techniques de laboratoire	126	140	139	121	99	100	-20,0 %
Techniques de procédés industriels	48	47	38	21	12	9	-72,9 %
Technologie de la production pharmaceutique	27	20	26	23	13	19	-12,8 %
Technologie des procédés et de la qualité des aliments	43	62	47	28	12	21	-45,3 %
Techniques de génie du plastique	5	3	1	–	6	1	–

Note : Les données pour l'année scolaire 2024 sont provisoires. Source : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Nombre de diplômes octroyés par programme d'études collégiales, années scolaires 2019 à 2024 au Québec.*

5.2.3 Formations universitaires

Le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques est soutenu par plusieurs programmes d'études universitaires, lesquels mènent directement à des professions exercées dans le sous-secteur³⁶. Bien entendu, d'autres formations connexes, notamment en gestion des ressources humaines, peuvent également mener à des carrières dans ce secteur, selon les besoins des entreprises et la nature des postes.

Le **baccalauréat**, programme d'une durée moyenne de trois à quatre ans, permet d'acquérir une formation approfondie et spécialisée dans un domaine d'études précis. La **maîtrise** se décline sous deux principales formes : la maîtrise avec mémoire, qui vise à développer les compétences en recherche ou en recherche-création, et la maîtrise sans mémoire, qui met l'accent sur l'approfondissement des connaissances théoriques ou pratiques, à travers des stages, des travaux dirigés ou des projets de recherche appliquée³⁷.

Le tableau 16 présente les professions ciblées dans le cadre de cette étude, en lien avec les programmes d'études universitaires offerts au Québec.

³⁶ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Étudier à l'Université*, 2024.

³⁷ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. *Lexique – terminologie universitaire*.

Tableau 16 Caractéristiques des programmes d'études universitaires

Discipline	Code	Professions liées
Sciences biologiques	5200	▪ Biologistes et personnel scientifique assimilé (CNP 21110)
Microbiologie	5211	
Biochimie	5214	▪ Biologistes et personnel scientifique assimilé (CNP 21110) ▪ Chimistes (CNP 21101)
Chimie	5245	
Information de gestion	5803	▪ Professionnels des services-conseils en gestion aux entreprises (CNP 11201)
Gestion de la production	5871	

Inscriptions et diplomation

Le tableau 17 illustre l'évolution des inscriptions dans les programmes universitaires associés au sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques pour les années scolaires 2019-2020 à 2024-2025. Il convient de préciser que les données pour l'année 2024-2025 sont provisoires.

Tableau 17 Évolution des inscriptions selon le programme de formation universitaire

Programme	Année scolaire						Variation 2024-2025p et la moyenne 2019-2024
	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025p	
Baccalauréat							
Sciences biologiques	3019	3070	3163	3132	3112	3022	-2,1 %
Microbiologie	832	902	930	895	866	809	-7,3 %
Biochimie	1373	1387	1320	1223	1230	1267	-2,5 %
Chimie	818	772	704	647	677	665	-6,8 %
Gestion de la production	514	531	512	426	393	378	-17,6 %
Information de gestion	104	106	87	154	157	174	+33,5 %
Maîtrise							
Sciences biologiques	672	645	672	660	613	610	-5,5 %
Microbiologie	170	166	165	155	168	175	+5,1 %
Biochimie	160	173	209	192	183	160	-10,9 %
Chimie	232	242	280	271	247	217	-12,6 %
Information de gestion	173	213	273	319	348	395	+37,7 %

Note : Les données de l'année scolaire 2024-2025 sont provisoires. Source : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Nombre d'inscriptions à la formation universitaire par programme, années scolaires 2019-2020 à 2024-2025 au Québec*.

Selon les données du ministère de l'Enseignement supérieur, les programmes de baccalauréat en sciences, notamment en biologie, en microbiologie, en biochimie et en chimie, affichent une tendance à la baisse des inscriptions au cours de la période observée. Une évolution similaire est constatée aux cycles supérieurs, où la diminution du nombre d'étudiants inscrits se poursuit. À l'inverse, les programmes en

information de gestion connaissent une croissance soutenue, traduisant un intérêt accru pour les compétences numériques et analytiques recherchées sur le marché du travail.

Le tableau 18 présente quant à lui l'évolution de la diplomation dans ces programmes universitaires entre 2019 et 2023.

Tableau 18 Évolution de la diplomation selon le programme de formation universitaire

Programme	Année scolaire					Variation 2023 et moyenne 2019-2022
	2019	2020	2021	2022	2023	
Baccalauréat						
Sciences biologiques	652	625	715	670	756	+13,6 %
Microbiologie	223	223	227	245	229	-0,2 %
Biochimie	264	265	281	286	242	-11,7 %
Chimie	221	195	181	191	160	-18,8 %
Gestion de la production	160	134	163	173	121	-23,2 %
Information de gestion	54	32	42	28	48	+23,1 %
Maîtrise						
Sciences biologiques	187	188	208	186	220	+14,4 %
Microbiologie	50	48	49	55	57	+12,9 %
Biochimie	61	41	54	59	75	+39,5 %
Chimie	81	69	89	91	105	+27,3 %
Information de gestion	41	26	38	50	100	+158,1 %

Source : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Nombre de diplômes octroyés à la formation universitaire par programme, années scolaires 2019 à 2023 au Québec.*

En cohérence avec la hausse des inscriptions, les programmes en information de gestion enregistrent une augmentation notable du nombre de diplômés. Bien que les cohortes demeurent de taille modeste (48 diplômés en 2023), le baccalauréat en information de gestion affiche une progression de 23,1 %, tandis que la maîtrise connaît une hausse spectaculaire de 158,1 %.

Globalement, il semble y avoir un recul de la diplomation dans les programmes scientifiques au premier cycle, mais un dynamisme marqué aux cycles supérieurs et dans les formations liées au numérique et à la gestion de l'information.

6. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

L'exercice de cette étude sur le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et de fournitures pharmaceutiques au Québec a permis de cibler plusieurs enjeux nécessitant des interventions. Les constats présentés dans cette section s'accompagnent de pistes de recommandation, qui proposent des orientations concrètes pour soutenir le développement des compétences, améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et favoriser une adaptation efficace du secteur aux nouvelles réalités et aux tendances émergentes.

6.1 Développement des compétences : formation continue et formation initiale

Constat

- Les formations initiales et continues adaptées aux besoins spécifiques du sous-secteur demeurent limitées, et la participation des entreprises aux initiatives de formation continue semble relativement faible.

Recommandations

- **Renforcer les collaborations** entre Pharmabio, les établissements d'enseignement et les grossistes afin d'adapter les curricula aux besoins émergents (logistique pharmaceutique, réglementation, chaîne du froid, etc.).
- **Promouvoir des parcours de formation courte** (AEP, attestations collégiales) axés sur les métiers en demande (expédition, réception, coordination logistique).
- **Soutenir la mise en place de programmes de formation continue modulaires** permettant aux travailleurs en poste de développer des compétences numériques et environnementales sans quitter le marché du travail.
- **Contribuer à des programmes de reconnaissances des compétences (RAC)** pour les travailleurs formés à l'étranger afin que leur mise à niveau aux façons de faire québécoises soit ciblée plutôt que de devoir renoncer à des programmes de formation complets.
- **Évaluer en partenariat avec l'AQDP la formation qui serait la plus porteuse pour développer un programme COUD**, permettant de former les travailleurs directement en entreprise.

6.2 Ressources humaines et gestion de la main-d'œuvre

Constat

- **Enjeux liés au bassin de main-d'œuvre**: Le secteur fait face à des pénuries de main-d'œuvre accentuées par le vieillissement des travailleurs, une sous-représentation des femmes et un recours croissant aux travailleurs étrangers temporaires.

Recommandations

- **Développer des stratégies de recrutement ciblées pour accroître la représentation féminine** dans les métiers logistiques et de transport, par exemple à l'aide de campagnes de sensibilisation et de partenariats avec des organismes favorisant l'intégration des femmes en emploi.
- **Mettre en place des programmes de mentorat intergénérationnel** afin de faciliter le transfert des connaissances entre travailleurs expérimentés et nouveaux employés.
- **Soutenir l'intégration durable des travailleurs étrangers temporaires** par des initiatives de francisation et de formation continue adaptées.

6.3 Transition numérique et modernisation des pratiques

Constat

- **Défi de la modernisation des pratiques** : La transformation numérique du secteur progresse de manière inégale, alors que la gestion des inventaires et de la distribution exige de plus en plus de solutions technologiques avancées.

Recommandations

- **Encourager l'adoption de systèmes intégrés de gestion des stocks et de traçabilité** (ERP, codes QR, blockchain) afin de réduire les risques de ruptures et d'optimiser la chaîne d'approvisionnement.
- **Concevoir des formations continues en compétences numériques** appliquées à la logistique pharmaceutique (analyse de données, automatisation des entrepôts).
- **Accompagner les PME du secteur par des programmes de soutien financier et technique** pour la mise en œuvre de solutions numériques accessibles.

6.4 Transition verte et durabilité

Constat

- **Hausse des coûts logistiques** (carburant, emballages, entreposage) **et pressions environnementales** qui accentuent la nécessité d'une transition écologique dans le secteur

Recommandations

- **Favoriser l'adoption de véhicules à faibles émissions et la planification de tournées de livraison optimisées** pour réduire l'empreinte carbone.
- **Contribuer aux initiatives de réduction et de recyclage des emballages pharmaceutiques** dans les centres de distribution et les publiciser.
- **Offrir des formations spécialisées sur les pratiques durables** en logistique pharmaceutique, en intégrant des modules sur l'efficacité énergétique et la gestion responsable des déchets.

6.5 Concertation sectorielle

Constat

- **Méconnaissance des activités et des services offerts par Pharmabio :** Les entreprises du secteur ne connaissent que peu ou pas Pharmabio et ont comme réflexe de se tourner vers d'autres partenaires pour les besoins de formation. Ce constat s'est reflété dans la volonté de participer à la présente étude.

Recommandations

- **Accentuer les efforts de visibilité des services de Pharmabio et de son mandat** (pour qu'un maximum d'entreprises puissent avoir accès aux outils existants et qu'éventuellement, un plus grand nombre d'entreprises s'impliquent dans les démarches de diagnostic sectoriel).
- **Développer des partenariats avec les associations déjà existantes**, notamment l'AQDP, afin d'assurer que les efforts de Pharmabio soient orientés vers des zones de besoin qui ne sont pas déjà couvertes par un autre organisme.
- Le secteur des grossistes étant fortement composé de professions liées au transport et à la logistique des transports, **évaluer la pertinence de faire des projets conjoints avec Camo-Route**. Une formation continue sur les bases du transport réfrigéré lié au transport de médicament semble notamment une idée à investiguer.

CONCLUSION

Le sous-secteur des grossistes-marchands de produits et fournitures pharmaceutiques occupe une place stratégique dans la chaîne d'approvisionnement en santé du Québec. Bien que caractérisé par une relative stabilité en matière de nombre d'entreprises et d'emplois, le sous-secteur est confronté à des défis structurels importants : pressions financières liées au cadre réglementaire, transformation rapide des besoins logistiques, pénuries de main-d'œuvre et nécessité d'accélérer les transitions numérique et écologique.

L'étude met en évidence la résilience du secteur, qui a su assurer la continuité de l'approvisionnement malgré des contraintes opérationnelles croissantes. Toutefois, cette résilience est aujourd'hui fragilisée et appelle des actions concertées pour consolider l'avenir du secteur.

Les recommandations proposées visent à soutenir les entreprises dans leur adaptation, à renforcer la formation et l'attractivité de la main-d'œuvre, à moderniser les pratiques logistiques par le numérique et à engager le secteur sur une trajectoire plus durable. Leur mise en œuvre nécessitera une mobilisation conjointe de Pharmabio, des entreprises, des institutions d'enseignement et des pouvoirs publics.

En favorisant une approche intégrée, le Québec pourra non seulement sécuriser l'approvisionnement en médicaments et fournitures pharmaceutiques, mais aussi positionner le sous-secteur comme un acteur clé d'un système de santé plus robuste, innovant et durable.

RÉFÉRENCES

- ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DISTRIBUTEURS EN PHARMACIE. *La distribution de médicaments au Québec en situation critique : Réinvestir maintenant pour réduire le nombre et la fréquence des pénuries de médicaments au Québec et maintenir les niveaux de service aux régions rurales et éloignées*, 2023, 15 p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Guichet-Emplois. Informations sur le marché du travail*.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Choisir un métier non traditionnel : vers la mixité en emploi*, 2022.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Étudier à l'Université*, 2024.
- IBISWORLD. Pharmaceuticals and pharmacy supplies wholesaling in Canada, 2024.
- IBISWORLD. Pharmaceuticals and pharmacy supplies wholesaling in Québec, 2024.
- INFOROUTE FPT, COMPÉTENCES QUÉBEC. s.d. Diplôme d'études professionnelles; Attestation de spécialisation professionnelle; Diplôme d'études collégiales; Attestation d'études collégiales.
- KPMG. *Impacts du projet de loi n° 81 sur la logistique et la distribution de médicaments*, 2016.
- Loi sur l'assurance médicaments (L.R.Q., c. A-29.01)*, Gouvernement du Québec.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostic pour 516 professions*, 2024.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Demande d'information personnalisée*, 2024.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Demande d'information personnalisée*, 2024.
- OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC. *Analyse d'impact réglementaire. Loi modifiant le code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Gouvernement du Québec, 2024, 16 p.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. « Emploi permanent » dans *Grand dictionnaire terminologique*, 2020.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. *Qu'est-ce que l'emploi temporaire?*, 2016.
- RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC. « Annexe A : Liste des fabricants de médicaments et des grossistes en médicaments » dans *Loi sur l'assurance médicaments (L.R.Q., c. A-29.01, a60)*, 2025.
- Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)*, art. C.01A.001, Gouvernement du Canada.
- SANTÉ CANADA. *Foire aux questions : Règlement sur les aliments et drogues*.
- SANTÉ CANADA. *Licences d'établissement de produits pharmaceutiques*.
- SANTÉ CANADA. *POL-0011 : Politique d'inspection des bonnes pratiques de fabrication pour les établissements de drogues*, v5, 2022.
- STATISTIQUE CANADA. Classification nationale des professions (CNP) 2021. Version 1.0.
- STATISTIQUE CANADA. *Classification d'heures de travail temps plein et temps partiel*, 2023.
- STATISTIQUE CANADA. Glossaire, 2023.
- STATISTIQUE CANADA. *Statut des générations : les enfants nés au Canada de parents immigrants*, 2018.
- STATISTIQUE CANADA. *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022 version 1.0*.
- STATISTIQUE CANADA. Tableau personnalisé du nombre d'emplacements d'entreprises par région économique au Québec, juin 2024.
- STATISTIQUE CANADA. Tableau personnalisé de données du Recensement 2021.
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL. *Lexique – terminologie universitaire*.